

Séance plénière
du Conseil départemental du Haut-Rhin
le vendredi 6 décembre 2019

La séance est ouverte.

Rémy WITH (Président de séance)

Je vais donc ouvrir la séance plénière de ce matin et je vais passer la parole à notre benjamine pour l'appel. Mme HELDERLÉ, vous avez la parole.

Il est procédé à l'appel nominatif aux fins de vérification du quorum.

Rémy WITH

Merci, Mme HELDERLÉ. Ceci étant, le quorum est atteint. Nous pouvons donc valablement siéger et délibérer.

Je vais commencer, comme le fait à l'accoutumée ma collègue Présidente, Mme KLINKERT, par un petit discours d'ouverture.

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à cette séance publique qui s'annonce certes brève, mais importante, puisque à travers le vote de la DM3, elle s'inscrit tout naturellement dans le processus budgétaire de notre collectivité.

Je tiens à excuser l'absence de la Présidente Brigitte KLINKERT qui est en déplacement à Berlin afin d'y promouvoir notre territoire dans le cadre de l'après-Fessenheim, et qui m'a donc confié le soin d'assurer la présidence de cette séance.

Pour débiter ma courte intervention introductive, permettez-moi d'évoquer deux faits d'actualité qui nous ont particulièrement marqués durant les derniers jours et qui ont provoqué en nous, des émotions totalement opposées.

Il y eut d'abord cette profonde tristesse suite à la disparition tragique de treize de nos valeureux soldats au Mali, parmi lesquels le fils du Sénateur Jean-Marie BOCKEL.

J'aurai l'honneur de vous représenter à la cérémonie qui aura lieu cet après-midi en l'église Sainte-Marie de Mulhouse.

Je tiens cependant d'ores et déjà à exprimer, en votre nom, chers collègues, toute notre compassion et tout notre soutien à Jean-Marie BOCKEL, à son épouse et à l'ensemble de ses proches, afin de les aider à surmonter ces instants si douloureux.

Nos pensées vont aussi à la famille DENIS de Thann qui a perdu lors de ce tragique accident d'hélicoptère, un petit-fils, un neveu, un cousin, en la personne du maréchal des logis-chef Jérémy LEUSIE.

Je vous propose d'observer une minute de silence en hommage à ces treize militaires morts pour la France.

L'Assemblée départementale et le public observent une minute de silence en hommage aux treize soldats morts pour la France.

A la tristesse a succédé mardi une grande colère, celle que nous avons toutes et tous ressentie face à l'ignoble profanation d'une centaine de tombes au cimetière israélite de Westhoffen.

Les mots manquent pour exprimer le profond dégoût que nous inspirent des actes aussi abjects.

En revanche, ils viennent rapidement à l'esprit lorsqu'il s'agit de condamner ces actes, et surtout, de témoigner de notre indéfectible détermination à les combattre. Par l'éducation, par la solidarité, par l'engagement et par la conscience citoyenne. Ce sont là les vraies valeurs de l'Alsace. Les valeurs que nous tenons à faire partager par l'ensemble de nos concitoyens.

L'Alsace, justement, parlons-en. Celle que nous voulons construire pour demain à travers la Collectivité Européenne d'Alsace, se trouve sur de très bons rails.

Madame la Présidente en dira davantage lors de la séance publique qui aura lieu dès vendredi prochain, et au cours de laquelle nous examinerons ensemble le dernier budget primitif du Conseil départemental du Haut-Rhin.

Sachez cependant que les démarches de mises en convergence de nos politiques se poursuivent activement avec nos amis du Conseil départemental du Bas-Rhin, tant au niveau politique qu'à l'échelle de nos services respectifs.

J'en profite pour remercier l'ensemble de nos collaborateurs pour leur implication sans faille dans cet important processus de rapprochement, tout en assurant avec leur engagement habituel, leurs missions au service des Haut-Rhinois.

Nous devons cependant rester vigilants et attentifs à chaque instant. Ainsi, nous ne pouvons accepter l'évolution annoncée des prérogatives du Rectorat de Strasbourg. C'est pourquoi, je vous proposerai dans quelques instants, d'adopter une motion soumise en termes identiques à nos collègues bas-rhinois, afin de faire connaître notre désapprobation au Gouvernement.

Je vous propose à présent de débiter notre séance.

Applaudissements.

Y a-t-il des interventions ? Les groupes ? Non. Pas d'intervention des groupes. Merci. Donc on pourra passer au rapport de la première, et notamment de la DM3. Je passe donc la parole à Mme la Présidente des finances Lara MILLION.

Lara MILLION

Merci beaucoup, cher Rémy. Cette DM3, Décision modificative n° 3, concernant le Budget 2019, est strictement technique, et non politique, pour une fois, parce que ce sont surtout des virements entre chapitres. Je vais donc être assez rapide.

Le premier virement concerne la possibilité pour nous de payer un montant de 110 000 €. Il s'agit de financer les droits d'usage à TéléDiffusion de France pour l'utilisation des antennes relais déployées dans le cadre de la radio numérique TETRA. Donc on fait un virement de chapitre à chapitre, c'est-à-dire qu'on prend les crédits qui étaient sur le chapitre « charges exceptionnelles » et qu'on les vire sur le chapitre « charges à caractère général ».

Deuxième élément important : nous avons besoin de crédits complémentaires concernant l'aide sociale à l'hébergement pour personnes âgées. Nous allons pouvoir virer ces crédits et prendre les crédits sur le chapitre 017 « revenu de solidarité active ». Cela veut dire, concernant ce revenu de solidarité active, que nous avons envisagé un montant au Budget de 90,7 M€, et qu'aujourd'hui, les prévisions de fin d'année approchent plutôt les 90 M€. Donc le juste droit fonctionne bien, et c'est pour ça que nous pouvons récupérer des crédits pour financer cette aide sociale à l'hébergement pour les personnes âgées.

Pour les autres informations, il s'agit plutôt de modalités de versements spécifiques dérogeant au règlement financier, ou des dispositifs visant à modifier l'échéancier. Vous avez les explications. Par contre, souvenez-vous qu'en DM2, nous avons acté le fait de faire un don de 50 000 € à verser à un établissement public en charge de la restauration concernant la reconstruction de Notre-Dame de Paris. Cet établissement public n'est pas encore créé. Donc nous avons essayé de trouver une solution pour financer ces 50 000 €. Donc nous vous proposons aujourd'hui, en DM3, de verser directement au ministère de la Culture ces 50 000 €, qui aura la charge de les reverser à cet établissement public.

Voilà ce que je voulais vous dire sur cette Décision modificative n° 3.

Rémy WITH

Très bien. Est-ce qu'il y a des interventions ? Des questions ? Ce n'est pas le cas. C'est vrai que la DM3 consiste généralement en quelques ajustements de crédits qui permettent de finir l'année dans de bonnes conditions. La parole est à Mme ORLANDI pour la lecture de la délibération.

Fabienne ORLANDI

DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2019

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la décision modificative n°3 de l'exercice 2019 du Département du Haut-Rhin relatif aux virements de crédits de chapitres à chapitres selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- ☞ Approuve les virements de crédits de chapitres à chapitres dans le cadre de la DM3 2019 pour le budget principal conformément à l'annexe n°1 jointe à la présente délibération,
- ☞ Approuve l'inscription d'une AP complémentaire de 2 000 € sur l'AP 2019-J313 en lien avec les prêts accordés au personnel par la Direction des Ressources Humaines,
- ☞ Approuve le virement de 300 000 € de l'AP 2018-A134 vers l'AP 2019-A134 afin de permettre à la Direction des Routes de faire face à des dépenses relatives à des travaux sur ouvrages d'art,
- ☞ Autorise, par dérogation au règlement financier départemental, le versement, au Syndicat Mixte d'aménagement du site du barrage de Kruth-Wildenstein, de la subvention d'investissement d'un montant de 134 187,30 € accordée par délibération de la Commission permanente n° CP-2019-10-6-4 du 15 novembre 2019 pour les opérations d'aménagement du programme 2019 dont il est maître d'ouvrage, en deux fois comme suit : 50 % dès le démarrage des travaux sur l'exercice 2019, puis le solde après la réception des travaux, déroge dans ce cadre au principe de non commencement des projets avant le dépôt des dossiers et autorise la transmission des justificatifs a posteriori après la réalisation du projet,

- ☞ Autorise, suite à la demande en ce sens de la Communauté de Communes du Val d'Argent du 17 septembre 2019, la modification des échéanciers des remboursements des deux avances départementales sans intérêt consenties par conventions datées des 12 décembre 2011 et 21 novembre 2013 pour permettre le versement différé des deux dernières annuités de chaque échéancier, conformément aux modalités précisées dans les deux avenants joints en annexe,
- ☞ Approuve en conséquence les deux avenants aux conventions précitées joints à la présente délibération à intervenir avec la Communauté de Communes du Val d'Argent et autorise la Présidente du Conseil départemental à les signer.
- ☞ Approuve la modification du premier alinéa de l'annexe A de la délibération n° CD-2019-4-7-1 du 21 octobre 2019 relative au soutien à la restauration et à la reconstruction de Notre-Dame de Paris comme suit : « Attribue et autorise le versement en une seule fois d'une subvention d'investissement de 50 000 € au Ministère de la Culture, en vertu de l'article 3 de la loi n°2019-803 du 29 juillet 2019, celui-ci étant chargé de reverser cette subvention à l'Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris lorsque cet établissement public, prévu par l'article 3 de la loi n° 2019-803, aura été installé. Ce montant sera prélevé sur le programme D211 imputation 204-312-204113-22721-014 ; il est précisé que l'autorisation de programme correspondante sera votée dans le cadre de la DM2 2019 »

Rémy WITH

Merci. Des oppositions concernant l'adoption de cette DM3 ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Ce n'est pas le cas non plus. Donc le rapport est approuvé. Merci, Mme MILLION. Merci, Mme ORLANDI.

Nous allons passer à la lecture de la motion, avant de passer aux autres rapports. Pour cette motion, je souhaite que ce soit M. Pierre VOGT qui nous la présente, qui nous la lise, en tant que Président de la Commission des affaires scolaires.

Pierre VOGT

Merci, M. le Président. Vous l'avez dit : c'est une motion concernant la situation du Rectorat de Strasbourg suite à un décret qui va être ou qui vient d'être signé.

MOTION

RECTORAT DE STRASBOURG :

Un décret contraire à l'efficacité des enseignements, au rayonnement universitaire et à la dynamique de la Collectivité européenne d'Alsace

Séance plénière du Conseil départemental du Haut-Rhin
du vendredi 6 décembre 2019

Brigitte KLINKERT, Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin, Frédéric BIERRY, Président du Conseil départemental du Bas-Rhin et l'ensemble des Conseillers départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin affirment leur totale désapprobation suite au décret en date du 20 novembre 2019, qui nie le besoin de proximité et d'efficacité de l'action publique en privant le rectorat de Strasbourg des moyens nécessaires à son action.

En dévitalisant ainsi le rectorat de Strasbourg au profit d'un centre de décision éloigné des enjeux et des spécificités du territoire, ce décret s'inscrit en complète contradiction avec la loi du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace.

Nous appelons le Gouvernement qui a soutenu la création de la Collectivité européenne d'Alsace à ne pas soutenir un décret contraire à l'esprit de la loi qu'il a lui-même porté et défendu.

En effet, les nouvelles compétences qu'exercera la Collectivité européenne d'Alsace en matière de bilinguisme et de coopération transfrontalière nécessitent la présence en proximité d'un rectorat et d'un chancelier des universités décisionnaires et non spectateurs.

Comment imaginer que l'Alsace et la capitale européenne, fortifiées par un réseau universitaire mondialement reconnu pour son excellence et pour son intégration dans le territoire transfrontalier au travers notamment du réseau EUCOR, puissent voir fragiliser cette richesse et ce potentiel ? Cette décision ébranlerait par ailleurs la reconnaissance de l'Université de Strasbourg en qualité d'Université européenne et nuirait au développement transfrontalier de l'Université de Haute-Alsace.

Pour cette raison, les élus du Haut-Rhin et du Bas-Rhin en appellent à la sagesse et à la cohérence du gouvernement.

Deux voies sont possibles :

- La modification du décret qui intégrerait les spécificités du territoire alsacien dans l'organisation déconcentrée des services de l'Education nationale : le maintien d'un rectorat de plein exercice,
- L'intégration de ces spécificités dans un modèle territorial différencié qui a fait ses preuves dans d'autres collectivités à statut particulier : une expérimentation qui confierait à la Collectivité européenne d'Alsace des compétences de proximité en matière universitaire.

C'est par le dialogue et la construction avec les territoires que l'action publique doit se construire, pour relever les défis de l'Education de demain entre le Rectorat, les collectivités et les acteurs locaux. C'est par une décentralisation aboutie, respectueuse et conforme aux engagements annoncés que nous pourrions collectivement construire le service public de demain.

Rémy WITH

Merci, M. VOGT. Y a-t-il des prises de parole ? M. le Député STRAUMANN.

Éric STRAUMANN

Merci, M. le Président. Je l'ai découverte sur la table. On donne deux voies possibles. Évidemment, la modification des décrets, qui pourrait être la décision à prendre le plus rapidement. Simplement, il faudrait qu'ils le fassent avant le 31 décembre, parce que le décret prend effet au 1^{er} janvier 2020. Une fois que le béton est coulé, c'est difficile de revenir en arrière.

Ensuite, l'intégration des spécificités dans un modèle territorial. On leur donne une voie qui est quand même très éloignée d'une possibilité réelle, parce qu'on parle de collectivité à statut particulier. Ce n'est pas notre statut à nous. Imaginez que le président ou la présidente de la CEA soit chancelier

d'université : ça s'éloigne quand même beaucoup du modèle français, où c'est toujours un universitaire qui assure cette fonction.

J'avais écrit aux présidents des collectivités en leur disant : il faut agir rapidement, par la voie judiciaire, et aller devant le Conseil d'État, puisque c'est la juridiction qui est compétente sur un décret pris par le Président de la République, en demandant déjà la suspension du décret pour ce qui nous concerne, tout simplement parce qu'il n'est pas conforme à la loi de 2015 sur le découpage régional. Il y a un article qui spécifie que le chef-lieu du Grand Est, c'est Strasbourg. Cet article ne s'applique pas aux collectivités locales. Il s'applique uniquement aux services de l'État. On peut tout à fait faire un recours là-dessus, en disant : le décret n'est pas conforme à la loi de 2015 qui a fixé comme chef-lieu, pour les services de l'État, Strasbourg. Je n'ai pas eu l'occasion d'en discuter avec les différentes collectivités. Nous, les parlementaires, étions prêts, éventuellement, à faire ce recours, mais il y a une difficulté juridique : c'est qu'on n'a pas suffisamment d'intérêt à agir. Un parlementaire n'a pas intérêt à agir. Cela concerne surtout les collectivités bas-rhinoises, la Ville, l'Eurométropole, le Département du Bas-Rhin et peut-être plus secondairement le Département du Haut-Rhin. Mais si vraiment on veut empêcher que ça se réalise rapidement, il faut faire un recours en urgence pour obtenir la suspension de la décision concernant Strasbourg. Sinon après, c'est parti.

Effectivement, le Recteur d'académie local conserve les dotations horaires, etc. Par contre, les frais de fonctionnement des inspections académiques par exemple seront décidés par ce Recteur central, ce qui me fait dire qu'on va se retrouver avec un sous-rectorat.

Pour la politique universitaire, c'est pareil. C'est vrai que les universités ont une certaine autonomie. Mais, il n'empêche que, rien qu'en termes symboliques, un diplôme délivré par l'UHA sera signé par le Recteur de Nancy. Strasbourg est quand même une Université bien plus importante que Nancy. Le rayonnement de l'Université de Strasbourg : d'abord historiquement, c'est une Université qui date du XV^e siècle. Il ne faut pas oublier non plus que, dans notre histoire récente, les Allemands ont essayé de donner un très fort rayonnement à cette Université, pour en faire une Université de taille européenne. Rien que sur cet élément symbolique, les diplômes vont être délivrés par le Recteur de Nancy.

Évidemment, la motion ne me pose strictement aucun problème. Mais je conseillerais fortement aux collectivités de faire un référé avant le 31 décembre, parce qu'après le 31 décembre, ça va quand même être compliqué. Une fois que les signatures, etc., sont transférées, ça va être difficile.

Je ne rentre pas dans les détails techniques. J'ai mon collègue HETZEL, ancien Recteur, qui a étudié ce décret plus en amont. Il y a un certain nombre de délégations. Le Recteur de l'Académie aura des délégations données par le Recteur principal, qu'il pourra reprendre d'ailleurs à tout moment. Et tout va remonter à Nancy. On s'était battu à l'époque pour éviter la suppression du Rectorat. Vous vous en souvenez : on avait déjà pris une motion. On avait heureusement obtenu gain de cause. Mais là, c'est une forme de recentralisation rampante. Dans deux ans, ou dans cinq ans, on va nous dire : mais à quoi servent ces rectorats secondaires ? Et puis c'est encore un éloignement par rapport au centre de décisions.

Rémy WITH

C'est clair.

Éric STRAUMANN

Mais si on peut mettre dans le compte rendu que je suggère un recours rapide, par voie de référé.

Rémy WITH

Oui, ce sera noté.

Éric STRAUMANN

Pour moi, d'ailleurs on le dit, ce n'est pas dans la logique de la loi de la CEA, mais ce n'est pas conforme au texte de 2015 qui dit que le chef-lieu est à Strasbourg. Le chef-lieu du Grand Est est à Strasbourg. Ça s'applique pour tous les services de l'État. Je ne voulais pas faire à l'époque de difficultés par rapport à l'ARS, mais on peut se poser la même question pour l'ARS. À mon avis, ce n'est pas non plus conforme ni à l'esprit, ni à la lettre de la loi de 2015. Je comprends qu'il faille organiser ça à cette échelle-là, donner des services sur l'ensemble des territoires. Mais le Rectorat, c'est quand même le premier employeur chez nous, et de la grande Région.

Rémy WITH

Merci, M. STRAUMANN. Effectivement, on n'est pas forcément les mieux placés pour pouvoir déposer un recours en référé en ce qui concerne les collectivités départementales. Si on était une collectivité nouvelle, on aurait toute notre légitimité. Par contre, ce serait la Ville de Strasbourg, ou éventuellement la Communauté d'agglo, si j'ai bien compris...

Éric STRAUMANN

Enfin, on est indirectement concernés aussi. On a l'UHA dans le Haut-Rhin.

Rémy WITH

Bien sûr.

Éric STRAUMANN

Mais il faut être offensif sur cette affaire.

Rémy WITH

C'est ça.

Éric STRAUMANN

Si on ne le fait pas avant le 31 décembre, je pense qu'on va encore une fois louper un coche.

Rémy WITH

C'est clair. Donc c'est noté. On va voir comment on peut réaliser cela, s'il faut nous repositionner. On a aussi une séance publique encore vendredi. Donc on peut encore ajuster nos billes. Et puis, le Bas-Rhin, en principe, délibère sur cette motion, sur cette rédaction, lundi. Donc on ne peut pas ne pas prendre position. Je crois que c'est clair.

Éric STRAUMANN

Oui, oui.

Rémy WITH

Mais la question se pose, comme vous l'avez dit, à savoir : est-ce qu'on intente une affaire judiciaire visant à annuler ce décret ou à le faire modifier ou suspendre, au moins en ce qui concerne notre territoire ? Voilà. Il est difficile de pouvoir intégrer dans la motion cet aspect-là. C'est une démarche séparée. S'il faut la faire, on verra.

Éric STRAUMANN

C'est vrai que je n'en ai pas parlé directement. Je pense que c'était HETZEL qui traitait avec mon collègue bas-rhinois. Mais c'est à mon sens la voie qu'il faudrait prendre assez rapidement.

Rémy WITH

C'est ça.

Éric STRAUMANN

Tous les gens vous dire : ce n'est pas manifestement illégal. Vous vous souvenez : pour le RSA, tout le monde m'a dit que c'était illégal. En fin de compte, au Conseil d'État, on nous a donné gain de cause.

Rémy WITH

Et tout le monde le fait maintenant. Mais ce qui est nouveau en France est toujours un peu... Surtout quand ça ne vient pas du gouvernement. Quand ça vient de la base, c'est toujours un peu... C'est noté. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur cette motion ? Oui.

Daniel ADRIAN

Merci Rémy. Je voulais juste rajouter un point. Éric STRAUMANN, a tout à fait raison par rapport à l'importance. Il y a quinze jours, donc il y a peu de temps, nous avons signé la stratégie de la RMT, de la Région métropolitaine du Rhin supérieur, et dans ce cadre-là, la réunification et le travail en commun des quatre universités. Il est de la plus grande importance. Ce n'est pas seulement une intention. C'est une nécessité. Le Directeur de l'Université de Strasbourg l'a bien développé. Là-dedans, Strasbourg – Éric, tu l'as bien expliqué – a plus que de l'importance. C'est une place stratégique. À ce niveau-là, avoir le Rectorat à côté, c'est plus qu'important. En plus, tout ça est inscrit dans ce que nous avons signé il y a quinze jours pour la stratégie pour 2030 de la Région métropolitaine. Mais ça fait partie aussi – ça peut peut-être nous aider – du traité d'Aix-la-Chapelle, où il y a la réunification de ces travaux universitaires qui est inscrite. Donc on peut peut-être aller un cran plus loin. Mais c'est une nécessité, de faire ce que tu as proposé, à mon sens.

Rémy WITH

OK, c'est noté. D'autres interventions ? Je n'en vois pas. Écoutez, la motion vous a été lue. On va la mettre aux voix, telle quelle, parce que nos collègues bas-rhinois vont aussi l'adopter sous cette forme. Mais on va faire remonter cela aux deux présidents de Département, pour voir si on peut engager une autre voie de recours ou une autre forme plus marquée, plus juridique, sur la question. Donc on va étudier tout cela. Et s'il fallait prendre une décision à ce sujet, nous avons, je l'ai dit, la possibilité de revenir vers l'Assemblée vendredi prochain. Merci. Je mets aux voix. Qui est-ce qui approuve cette motion ? On va lever les mains, pour ceux qui sont pour. Merci. Est-ce qu'il y a des

oppositions ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non plus. La motion est donc approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés. Merci à vous.

On va examiner les rapports, et on va commencer par la deuxième Commission. M. le Président de la deuxième commission, M. JANDER.

Nicolas JANDER

C'est ça. Merci, M. le Président. Il s'agit d'étudier un rapport annuel sur le fonctionnement.

Rémy WITH

Ça vient, ça vient, c'est comme le vélo (en alsacien), ça ne s'oublie pas. Mais le temps de donner les premiers coups de pédale...

Nicolas JANDER

C'est comme le vélo. Il s'agit du rapport annuel sur le fonctionnement des sociétés d'économie mixte et des SPL, et de trois autres organismes (ADAUHR, Colmar Habitat et Habitat de Haute-Alsace) dans lesquels le Département a des engagements.

Durant l'exercice 2018, le Département a été actionnaire de deux SEM et d'une SPL (ALSABAIL, CITIVIA SEM et CITIVIA SPL). Pour les SEM et la SPL, la participation globale du Département s'élève à 3 238 490 €. Le montant des avances consenties à ces sociétés, notamment ALSABAIL, est de 12 870 486 €. L'exercice 2018 permet de constater un volume d'activités inférieur aux objectifs pour CITIVIA SEM, parce qu'il y a des décalages dans certaines grosses opérations qui sont prévues l'année prochaine ou dans deux ans. L'exercice 2018 permet de constater une forte augmentation de la production de CITIVIA SPL, mais avec un résultat net qui reste négatif. Pour l'exercice 2018 également, c'est une baisse importante du produit net bancaire d'ALSABAIL, mais avec un résultat net qui reste excédentaire. Donc il y a un certain nombre de chiffres et de commentaires qui sont annexés à ce présent rapport.

S'agissant des autres structures, il y a l'ADAUHR d'abord. La situation financière de l'ADAUHR est en baisse au niveau de l'activité, mais les équilibres du bilan sont respectés. Il n'y a pas de risque particulier dans la situation d'Habitat de Haute-Alsace, avec des ratios financiers équilibrés, et l'endettement largement couvert est inhérent à l'activité. Le niveau d'encours d'emprunt garanti par notre collectivité s'élève à 78 471 263 € au 31 décembre 2018, avec des avances en cours pour 56 856 €. La situation de Centre-Alsace Habitat est également de bonne tenue : des équilibres financiers respectés, une situation excédentaire, une activité génératrice de ressources et un endettement garanti par notre collectivité qui s'élève à un montant de 51 972 972 € au 31 décembre 2018.

Il convient de donner acte de cette communication et des annexes qui s'y rapportent.

Rémy WITH

Merci, M. le Président. Est-ce qu'il y a des questions ? Des demandes de précision ? Ce n'est pas le cas. Je vais donc passer la parole à votre rapporteur pour la lecture de la délibération. C'est M. HEMEDINGER.

Yves HEMEDINGER

Je n'ai d'ailleurs, cher Président, jamais imaginé une seule seconde que tu puisses m'oublier.

RAPPORT ANNUEL SUR LE FONCTIONNEMENT DES SOCIÉTÉS D'ECONOMIE MIXTE (SEM)

Le Conseil départemental donne acte à la Présidente du Conseil départemental de la communication relative au rapport annuel de fonctionnement des sociétés d'économie mixte, élargi à trois autres partenaires du Département que sont l'ADAUHR, Colmar Habitat et Habitats de Haute-Alsace, ainsi que de l'annexe jointe à la présente délibération.

Rémy WITH

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Le rapport est donc approuvé. Merci.

On va passer à la quatrième Commission, avec son Président, M. COUCHOT.

Alain COUCHOT

Merci, M. le Président. Deux rapports techniques, qui n'apportent pas de commentaire particulier. Je vous propose d'emblée de donner la parole à Karine PAGLIARULO, Rapporteur de la Commission.

Rémy WITH

Mais avant tout, sur le rapport, est-ce qu'il y a des interventions, avant la lecture de la délibération ? Non. Donc, Mme PAGLIARULO, vous avez la parole pour nous présenter la délibération.

Karine PAGLIARULO

OBJECTIF ANNUEL D'EVOLUTION DES DEPENSES DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX POUR L'ANNEE 2020

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'année 2020 selon le détail énoncé en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Adopte les principes de tarification pour la campagne 2020, lesquels s'inscrivent notamment dans le cadre des dispositions de l'article R.314-25 du code de l'action sociale, tels que figurant dans le rapport ci-joint,
- Fixe, pour l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence tarifaire de la Présidente du Conseil départemental, un taux d'évolution maximal de + 0,50 % pour l'hébergement,
- Reconduit, pour les établissements et services du champ Personnes en situation de handicap, le principe de convergence tarifaire, par application d'un taux de reconduction nul, le seuil de

déclenchement étant le dépassement des coûts hors immobilier / mobilier moyens départementaux, tels que figurant en annexe 1,

- Fixe, pour les forfaits « Dépendance » des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), un taux d'évolution de + 0,43 %,
- Fixe, pour les dotations « Dépendance » des établissements de soins et de longue durée (ESLD), un taux d'évolution nul,
- Précise que les taux de reconduction fixés :
 - o s'appliquent sur les dépenses nettes autorisées dans les budgets 2019, hors mesures non reconductibles, hors mesures nouvelles, hors incorporation de résultats antérieurs, le cas échéant, et hors dotations aux amortissements et frais financiers retenus pour leur montant réel sur la base des investissements et emprunts autorisés,
 - o se basent sur un niveau de capacité constant et qu'en conséquence, la fixation des principes de tarification pour la campagne 2020 ne présage en rien de modifications éventuelles dans la capacité des établissements et services ou dans le périmètre d'activité qui seront pris en compte dans le cadre de la tarification 2020,
- Fixe sous réserve du vote du budget 2020 le 13 décembre prochain, en matière de dépenses relatives aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), et pour la part impactant le budget de la Collectivité, les enveloppes départementales de crédits limitatifs, opposables aux établissements pour la tarification 2020. Ces enveloppes s'élèvent globalement à 150 576 854 € pour l'année 2020 selon le détail figurant en annexe 2, hors dépenses relatives à l'aide sociale à l'hébergement et à l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile,
- Fixe pour 2020, un tarif horaire plafond de 23,48 € pour les prestations APA/PCH facturées par les services d'aide à domicile autorisés et habilités à l'aide sociale,
- Précise que le taux d'évolution applicable au prix de journée aide sociale des EHPAD sortis du dispositif de la tarification contrôlée correspondra au taux le moins élevé entre :
 - o le taux de reconduction fixé annuellement par le Conseil départemental (+0,5% pour 2020),

Le taux d'évolution des tarifs fixé annuellement par arrêté des ministres chargés des personnes âgées et de l'économie et s'appliquant aux résidents payants déjà présents.

Rémy WITH

Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Est-ce que ce rapport appelle des observations ? Ce n'est pas le cas. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non plus. Le rapport est donc approuvé. Rapport suivant.

Patricia PAGLIARULO

BILAN DES AUTORISATIONS DE CREATIONS DE SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE POUR L'ANNÉE 2019

Le Conseil départemental prend acte du bilan des demandes d'autorisation de création de services d'aide et d'accompagnement à domicile déposées en 2019 et des suites qui leur ont été données, tel que présenté en annexe n°1 à la présente délibération.

Rémy WITH

Très bien. Y a-t-il des remarques ? Des observations ? Non. Des oppositions ? Ce n'est pas le cas non plus. Des abstentions ? Non plus. Le rapport est donc approuvé. Je vous remercie. C'étaient les deux rapports de la quatrième. Merci au Président et à Mme PAGLIARULO.

On va passer à la dixième commission. C'est Mme BOHN, en l'absence de la Présidente, Mme JENN. Donc Mme Patricia BOHN, vous passez tout de suite, au rapport puis à la délibération ? Très bien

Patricia BOHN

Un seul rapport, qui concerne la Cité de l'enfance. Il concerne la neutralisation de la charge d'amortissement relative aux travaux de mise en sécurité.

CITÉ DE L'ENFANCE : NEUTRALISATION DE LA CHARGE D'AMORTISSEMENT RELATIVE AUX TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la neutralisation de la charge d'amortissement concernant les travaux de mise en sécurité de la Cité de l'Enfance, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Reprend sur le fonds de réserve de compensation des charges d'amortissement.
- Affecte la somme de 11 752,02 € au crédit du compte 110 « report à nouveau ».
- Affecte la somme de 11 752,02 € au débit du compte 10687 « réserve de compensation des charges d'amortissement ».
- Approuve l'inscription des 11 752,02 € au Budget Primitif 2020 en recettes de fonctionnement dans le 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Rémy WITH

Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions concernant ce rapport ? Non plus. Des abstentions ? Non. Le rapport est approuvé. Merci, Mme BOHN, pour cette présentation.

Nous avons la dernière Commission pour ce matin : c'est la douzième. Le Président, M. BIHL, a la parole.

Pierre BIHL

Merci, Président. Donc on a un seul rapport qui est présenté par la douzième Commission. Il vous est proposé d'adopter le procès-verbal de la réunion publique du Conseil départemental qui s'est tenu le lundi 21 octobre 2019. Je n'ai pas de remarque ni de commentaire particulier à formuler. Je propose à Mme ORLANDI de nous lire la délibération.

Rémy WITH

Mme Fabienne ORLANDI a la parole.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LUNDI 21 OCTOBRE 2019

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de sa réunion publique du lundi 21 octobre 2019, joint en annexe à la présente délibération.

Rémy WITH

Merci. Y a-t-il des oppositions à l'adoption de ce procès-verbal ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Le procès-verbal est approuvé. Merci.

Nous sommes arrivés à la fin de cette DM3. Comme je l'avais annoncé, elle était courte, n'est-ce pas, mais il fallait passer par là. La semaine prochaine, ce sera un petit peu plus long, puisque nous aurons l'adoption du Budget primitif 2020. En tout cas, vous avez été des membres d'une Assemblée très gentille et très tolérante à mon égard. Je crois que je vais proposer à la Présidente de reprendre un peu de service dans les mois à venir en ce qui concerne ces présidences de séance, etc., parce que c'est sympathique, avec une Assemblée pareille. Merci à vous et bonne continuation cet après-midi pour les commissions. Merci.

La séance est levée.

Séance plénière
du Conseil départemental du Haut-Rhin
le vendredi 13 décembre 2019

La séance est ouverte.

Il est procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil départemental par Mme Emilie HELDERLE, benjamine de l'Assemblée, de aux fins de vérification du quorum.

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme la Présidente du Conseil départemental (Brigitte KLINKERT)

Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour une séance publique particulièrement importante pour notre assemblée et pour notre collectivité.

Importante d'un point de vue symbolique, bien évidemment, puisqu'il s'agit d'une séance consacrée au vote du dernier budget primitif du Conseil départemental du Haut-Rhin. Je n'y reviendrai pas. Ceci a déjà été dit et redit, notamment lors de notre débat d'orientations budgétaires.

Je tiens seulement à insister une nouvelle fois sur la très grande fierté qui est la mienne, qui est la nôtre, de travailler, d'agir, de défendre, de servir notre collectivité départementale. Et c'est bien parce que notre collectivité est forte et saine, que nous avons pu mener à bien la renaissance institutionnelle de l'Alsace.

Importante, cette séance l'est aussi et surtout, d'un point de vue politique, chers collègues, car il s'agit à travers l'adoption du budget 2020, de nous donner pour cette année décisive à bien des égards, les moyens d'exercer toutes nos compétences et de mettre en œuvre toutes nos décisions. J'y reviendrai dans quelques instants.

Avant cela, permettez-moi d'honorer solennellement, en votre nom et celui de tous les Haut-Rhinois, la mémoire des victimes de l'attentat meurtrier survenu il y a un an, au marché de Noël de STRASBOURG, et de nous associer à la douleur de leurs proches, ainsi qu'à celle des personnes qui ont eu à souffrir - et qui souffrent encore - de cet acte odieux et abject qui a traumatisé toute l'Alsace.

Je tiens à rappeler avec la plus grande fermeté, comme l'a fait notre 1er Vice-Président Rémy WITH en introduction de la séance publique de vendredi dernier - et je l'en remercie -, notre indéfectible

détermination à combattre toute expression d'intolérance et toute manifestation de haine. De ce 11 décembre 2018, nous nous rappelons la douleur, mais aussi la solidarité.

Je tiens aussi à rappeler avec autant de force, notre profond engagement à agir de façon préventive, par l'éducation, par la solidarité, par l'éveil à la citoyenneté et par la transmission de la mémoire, contre toute tentation de remettre en cause les principes républicains auxquels nous sommes tous si viscéralement attachés.

A cet égard, j'ai été très peinée, voire choquée, de lire dans certains médias, au sujet des profanations perpétrées au cimetière de WESTHOFFEN, que les Alsaciens pouvaient avoir - je cite - "leur part de responsabilité dans la survivance de certains vieux démons".

De tels écrits traduisent - au mieux - une méconnaissance coupable de ce que nous sommes au plus profond de nous-mêmes, et de ce que nous avons enduré au cours de l'Histoire. Histoire que nous avons toujours regardée en face, n'en déplaise à certains.

Face à ces suppositions nauséabondes, il nous faut plus que jamais, quelles que soient nos opinions et quelles que soient nos convictions, revendiquer fièrement l'esprit de concorde et de tolérance que l'Alsace a reçue en héritage de son passé humaniste. Et demain, veiller ensemble, avec tous nos collègues bas-rhinois, à ce que la Collectivité Européenne d'Alsace porte fièrement ces valeurs et contribue à les transmettre aux générations futures.

De cette nouvelle collectivité alsacienne, parlons-en justement.

Par son entrée en fonction dès le 1er janvier 2021, elle a forcément influencé, voire même inspiré, les travaux préparatoires de notre budget pour l'an prochain. Une évolution institutionnelle de cette importance doit en effet être anticipée.

Mais loin d'appréhender 2020 comme une simple année de transition ou de préparation, nous avons voulu l'envisager comme une véritable année de préfiguration de la future collectivité.

C'est pourquoi, nous présentons ce budget aujourd'hui en étant animés par le même état d'esprit que celui qui va nous accompagner vers la Collectivité Européenne d'Alsace, c'est à dire avec beaucoup de confiance et avec beaucoup d'enthousiasme.

Confiance et enthousiasme, tout d'abord, parce que nous avons une nouvelle fois respecté le pacte financier que nous avons conclu avec nos concitoyens.

Cela veut dire que, malgré la baisse des dotations de l'Etat qui a fortement marqué notre mandature, et malgré un contexte économique et social toujours contraint :

Il n'y a pas d'augmentation d'impôts. Nous parvenons à maintenir la fiscalité au niveau le plus faible, à égalité avec le Bas-Rhin, de tous les Départements du Grand Est, et parmi les dix taux les plus bas de toute la France.

Nous parvenons également à maîtriser nos charges courantes de fonctionnement grâce à des organisations et à des procédures qui s'inscrivent dans des démarches de progrès et qui génèrent ainsi d'importantes économies.

Nous parvenons aussi à réduire la dette de façon continue depuis 5 ans, tout en renforçant notre niveau d'autofinancement qui est passé de 47M€ en 2017 à près de 81M€ en 2020.

Nous parvenons, enfin et surtout, à faire progresser nos investissements, garantissant ainsi le financement de projets structurants dans tous les territoires. Le montant de ces investissements sera en 2020 au minimum de 120 M€, soit une progression de plus de 46 M€ par rapport à 2015 et de 5,6 M€ par rapport à l'an dernier.

Oui, le pacte budgétaire conclu avec les Haut-Rhinois a été tenu. Et ce, grâce à un modèle de gestion qui nous rassemble parce qu'il nous ressemble, et que je qualifie volontiers de modèle de gestion "à l'alsacienne", car il est fait à la fois,

- D'un besoin de rigueur et de réalisme,
- D'un souci d'excellence et de pragmatisme,
- D'une envie de progrès et de dynamisme.

Un modèle de gestion qui nous permettra de faire face à l'avenir, malgré les nombreuses contraintes liées à des décisions budgétaires ou fiscales prises à l'échelle nationale.

Confiance et enthousiasme, ensuite, parce que nous avons réussi à dégager les moyens nécessaires pour continuer à garantir l'attractivité de tous nos territoires, ainsi qu'un service public de grande proximité et de haute efficacité pour tous les Haut-Rhinois.

L'emploi reste ainsi notre première priorité.

Je veux d'abord parler de l'emploi par l'insertion, notamment à travers des mesures innovantes qui ne cessent de prouver leur efficacité. Il y a bien-sûr les dispositifs "RSA et bénévolat", "RSA et vendanges", "RSA et juste droit". Mais il y a aussi toutes ces démarches d'accompagnement que nous assurons auprès des allocataires et qui permettent de favoriser leur rencontre avec les chefs d'entreprise. On aboutit ainsi à une baisse de près de 9% du nombre d'allocataires et à une réduction de la dépense liée à l'allocation de 2,8% en moyenne depuis 2016. L'an prochain, nous continuerons à consacrer à l'insertion presque 110 M€.

Mais il faut aussi évoquer notre action pour l'emploi à travers l'impact positif de l'ensemble de nos politiques sur l'économie haut-rhinoise. Cet impact s'est chiffré en 2018 à 640 M€ et a permis de soutenir plus de 10 000 emplois.

La solidarité constitue également, et tout naturellement, l'un de nos domaines d'intervention prioritaire et privilégié.

Solidarité avec la petite enfance dont j'ai tenu absolument à ce que la protection soit l'une de nos priorités. Ainsi, le BP 2020 affiche une augmentation sensible des moyens qui lui sont consacrés (+ 3,3 M€). Elle est notamment destinée à nous permettre de faire face à l'augmentation sans précédent du nombre d'enfants suivis ou confiés, et de revaloriser le traitement des assistants familiaux.

Je souhaite également, après en avoir échangé avec le Secrétaire d'Etat, Adrien TAQUET, que nous soyons candidats à l'expérimentation lancée dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance. Nous serons ainsi en mesure de valoriser certaines de nos politiques et actions innovantes.

Solidarité avec nos aînés et avec les personnes en situation de handicap dont nous tenons impérativement à améliorer la prise en compte et la prise en charge par notre société. D'où par exemple, cette enveloppe exceptionnelle de près de 2 M€ qui sera dédiée à la rénovation des EHPAD en 2020. Ou encore cette aide de 700 000 € consacrée au maintien à domicile des personnes âgées.

Nous sommes aussi mobilisés plus que jamais en faveur de nos jeunes. Je rappelle que notre stratégie de réussite éducative a été engagée dès 2017 et que nous lui consacrerons au total 500 M€.

Rien qu'en 2020, plus de 60 M€ seront mobilisés pour que notre jeunesse puisse encore mieux s'épanouir. A ce stade, je ne citerai que quatre exemples d'actions emblématiques qui seront menées l'année prochaine :

- 23 M€ pour les travaux de réhabilitation dans les établissements. Et lancement des études pour la construction des nouveaux collèges de KEMBS et de MULHOUSE qui ouvriront respectivement en 2024 et en 2025.
- 1,3 M€ pour le remplacement de 1 200 ordinateurs, de 500 écrans et de 300 vidéoprojecteurs.
- 1,7 M€ pour l'enseignement du dialecte et de l'allemand. Je rappelle qu'il s'agit là d'un enjeu majeur pour offrir à nos jeunes, toutes les chances d'une insertion professionnelle réussie.
- 2,4 M€ pour la promotion des actions sportives, dont le lancement d'un appel à projets contre les discriminations dans le sport.

Parlons à présent de nos territoires. Nous sommes pleinement mobilisés afin de jouer notre rôle essentiel d'acteur de proximité et d'accompagnateur de projets structurants.

Voilà quelques chiffres particulièrement révélateurs de notre détermination à cet égard :

- 9 M€ seront répartis entre nos quatre territoires de vie au titre de notre nouvelle politique de développement territorial en faveur des projets structurants des communes et intercommunalités.
- 1,7 M€ pour le Fonds de Solidarité Territoriale qui permet de soutenir à l'échelle de nos cantons, des projets de grande proximité et donc, de grande utilité.
- Près de 4,5 M€ pour l'attractivité et le tourisme dans le cadre de la Stratégie Interdépartementale de Développement Touristique qui préfigure la collaboration des deux Départements alsaciens dans le cadre de la CeA. Ainsi, par exemple, l'Alsace sera de nouveau présente au Salon de l'Agriculture dès l'année prochaine, à travers un stand et des animations spécifiques.
- 9 M€ pour le Plan Patrimoine 68 qui permettra de soutenir les associations, collectivités et particuliers contribuant à la préservation des sites, monuments et édifices qui entretiennent la mémoire de nos territoires.
- 520 000 € pour la poursuite du déploiement du Très Haut Débit.

J'y ajouterai bien entendu notre engagement extrêmement fort et volontariste pour la réussite de l'après-Fessenheim, dont je rappelle qu'il s'élèvera au total à 56 M€. Concernant l'une des composantes essentielles de ce projet, c'est à dire la liaison ferroviaire COLMAR-FREIBURG, nous

avons eu récemment une très bonne nouvelle, à savoir l'accord du Bund sur le cofinancement des études.

Notre engagement pour la sécurité, droit fondamental pour nos concitoyens, s'inscrit lui aussi à la hausse :

La sécurité routière, tout d'abord, grâce aux 52,6M€ que nous consacrerons aux investissements destinés à améliorer le réseau, soit une augmentation de 1,6 M€ par rapport au BP 2019 et surtout de 23 M€ par rapport à 2018. Je tiens aussi à évoquer nos projets en matière de mobilité durable, avec notamment la poursuite des études et des travaux sur de nombreux itinéraires cyclables, pour un montant total de 1,2 M€.

La sécurité civile, également, à travers l'augmentation de 1,2% pendant les trois prochaines années de la contribution départementale au SDIS. Cet effort s'inscrit dans un contexte de hausse absolument intolérable et insupportable des incivilités et violences commises à l'encontre de nos soldats du feu. Permettez-moi de profiter de cet instant pour leur adresser, en notre nom à toutes et à tous, un chaleureux message de soutien et de reconnaissance pour leur engagement sans faille et sans faillir.

Enfin, dernier sujet de préoccupation, mais ô combien majeur et prioritaire à nos yeux, chers collègues, car il constitue un enjeu fondamental pour les générations futures : je veux parler du développement durable.

Nous lui consacrerons en 2020 près de 21 M€. Ce montant important permettra de conforter les actions de notre collectivité en faveur de la protection de l'environnement, de la préservation de nos ressources en eau, de la défense de la filière agricole et de la transition énergétique.

Dans le Haut-Rhin, nous avons compris depuis longtemps que ce sont les initiatives au plus près du terrain qui permettent la prise en compte d'enjeux aussi fondamentaux que ceux du développement durable.

J'ai demandé à ce que nous soyons plus que jamais à la pointe de ce combat qui touche à mille aspects de nos vies quotidiennes. Dans le prolongement de notre emblématique opération "ça turbine", nous travaillons sur une feuille de route de projets concrets et sur une "COP trinationale" qui leur servirait de caisse de résonance.

En tout état de cause, nous restons portés par une ambition forte à laquelle je tiens tout particulièrement, celle d'être un territoire à énergie positive d'ici 2030

Confiance et enthousiasme, enfin, parce que le modèle de gestion vertueux, dynamique et innovant que j'ai exposé tout à l'heure, et qui nous permet de poursuivre des objectifs ambitieux, tout en préservant les finances et le contribuable, pourra être transposé à la future Collectivité Européenne d'Alsace.

Vous le savez, chers collègues, nous y travaillons tous les jours, avec beaucoup d'énergie et avec l'appui indispensable de nos services.

Lors du dernier Comité de pilotage politique qui s'est tenu le 30 novembre dernier à STRASBOURG, nous avons abouti avec nos collègues bas-rhinois à de très larges convergences sur la grande majorité des politiques départementales abordées, ainsi que sur les grandes lignes de la stratégie financière de la future collectivité alsacienne.

Nous sommes sur le chemin qui nous conduit vers un véritable service public "à l'alsacienne".

Ceci est possible grâce à votre engagement de tous les instants, chers collègues, et je tiens à en remercier très chaleureusement chacune et chacun d'entre vous. Ceci est aussi possible grâce à l'engagement de nos collaborateurs que j'ai eu grand plaisir à rencontrer lors des six réunions d'information organisées dans les territoires durant les deux dernières semaines.

Oui, la Collectivité Européenne d'Alsace se construit progressivement et sereinement, dans un esprit permanent de collaboration et de concertation entre les différents acteurs.

Elle se construit aussi avec un sens aigu de nos responsabilités, parce que nous voulons absolument être à la hauteur du "mandat" qui nous a été confié par les Alsaciennes et les Alsaciens, mais aussi à la hauteur de leurs attentes, voire de leurs espoirs.

Nos partenaires frontaliers comptent aussi beaucoup sur nous. J'en ai la confirmation lors de chacune de mes rencontres avec nos interlocuteurs allemands et suisses. En dernier lieu vendredi dernier, à BERLIN, où j'ai eu l'honneur de promouvoir notre territoire dans le cadre de l'après-Fessenheim.

Nous le savons, la dimension transfrontalière de la Collectivité Européenne d'Alsace sera l'un de ses enjeux fondamentaux, et en même temps, l'une de ses plus belles vocations.

En tous les cas, c'est l'une de celles qui nous a le plus motivé à nous engager sur ce beau chemin vers la Collectivité Européenne d'Alsace. Notre "Stratégie OR" en est d'ores et déjà une illustration remarquable et emblématique.

Je suis extrêmement heureuse et fière de pouvoir parcourir ce chemin jusqu'à son terme en votre compagnie, chers collègues, avec toute votre confiance, celle de nos collaborateurs, ainsi que celle de toutes les Alsaciennes et de tous les Alsaciens.

Je vous remercie.

Applaudissements.

M. Pierre BIHL, Président du groupe Unis pour le Haut-Rhin, demande la parole.

Pierre BIHL

Madame la Présidente, Mes chers collègues,

Avant de passer à l'examen du budget primitif 2020, je voudrais exprimer, en mon nom propre ainsi qu'en celui des élus du groupe « Unis pour le Haut-Rhin », notre fierté et notre satisfaction de nous retrouver tous ensemble à un moment charnière de la vie politique et institutionnelle de notre collectivité.

C'est une journée à marquer d'une pierre blanche, une journée qui fera date : Vous l'avez très bien dit, Madame la Présidente, ce 13 décembre 2019 restera, en effet, gravé dans les mémoires comme le jour où le Département du Haut-Rhin a voté le dernier budget primitif de son histoire.

Il y a assurément chez chacun d'entre nous, ce matin, une pointe d'émotion bien réelle, un pincement au cœur sincère, mais il y a surtout une pensée profonde pour tous les élus qui se sont succédés notamment, ici, dans cet hémicycle et pour tous les agents qui, par leur engagement, par leur sens du

devoir, ont œuvré sans relâche pour faire du Département du Haut-Rhin ce qu'il est aujourd'hui : une collectivité solide, respectée et bien gérée, capable de relever les défis de son époque.

Que de chemin parcouru, que d'étapes franchies par notre Assemblée et celle du Bas-Rhin pour parvenir à redonner une existence institutionnelle à l'Alsace. Il aura fallu toute la solidarité et l'énergie de l'ensemble des élus pour pouvoir concrétiser ce désir d'Alsace reconnu par l'État et le Parlement.

La longue et exigeante phase politique a en effet abouti à la reconnaissance de nos spécificités et de notre volonté commune d'ancrer résolument la dimension européenne dans nos actions.

Le moment est donc venu de valider le modèle budgétaire qui va nous permettre de démontrer tout le bien fondé de notre mobilisation, ainsi que la bonne échelle d'intervention qu'est l'Alsace pour répondre aux légitimes préoccupations de nos concitoyens, tant au niveau économique et environnemental que social.

Cette séance budgétaire, mes chers collègues, attestera de notre volonté sans faille, comme vous l'avez dit Madame la Présidente, de mettre en œuvre un vrai service public alsacien. Il sera le fruit de l'expérience et de l'intelligence des deux collectivités départementales alsaciennes réunies, et trouvera sa pleine traduction dès l'année prochaine, lors du vote du premier budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le modèle alsacien issu de ce rapprochement constituera, j'en suis convaincu, une référence et un exemple qui fera assurément école dans d'autres territoires français.

En attendant, il me revient de saluer comme il se doit, non seulement, le travail remarquable et le professionnalisme déployés par l'ensemble des services, agents de la collectivité, à l'occasion de la préparation de ce budget, mais également le bon esprit qui a continuellement prévalu entre l'ensemble des élus de notre Assemblée lors de son élaboration.

C'est, il est vrai, un défi qu'il nous revient de relever chaque année et je dois dire, qu'une fois encore, le Département du Haut-Rhin a répondu présent en construisant un budget pertinent et rigoureux.

En effet, face à la situation difficile que traverse notre pays et aux blocages de tous ordres auxquels il doit faire face, nous nous devons, dans les champs de compétence qui sont les nôtres, de tout faire pour améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens, notamment les plus fragiles.

Ce qui fait notre solidité et notre richesse, c'est bien l'intelligence collective et l'intelligence de nos territoires. C'est bien notre connaissance fine du terrain et notre relation étroite avec l'ensemble des collectivités, du monde associatif et des élus qui nous permettent, en effet, d'élaborer des actions et de soutenir les projets indispensables au développement local.

A ce titre, en 2020, nous poursuivrons et amplifierons la nouvelle politique de développement territorial avec la mobilisation d'une enveloppe de 9M€. Voilà l'illustration parfaite, s'il en était encore utile, de notre positionnement en tant qu'acteur de proximité et partenaire incontournable de toutes les communes du Haut-Rhin qu'elles soient rurales, péri-urbaines ou urbaines.

Nous ne pouvons que nous réjouir, cette année encore, des capacités d'investissement retrouvées par notre collectivité, 120 M€, en progression de quasiment 5% d'une année sur l'autre ; un montant indispensable pour répondre aux grands enjeux de société tels que l'adaptation du territoire au

vieillesse, la réussite éducative de la jeunesse ou le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

Nous retrouvons, Madame la Présidente, cette détermination et ce courage dans le budget que vous nous présentez et ceci en parfaite résonance avec les précédents.

En effet, dans le remarquable exposé que vous nous avez fait, nous constatons avec satisfaction la mise en œuvre de choix clairs et leur déclinaison dans chacune des lignes budgétaires présentées ici.

Grâce à une situation financière à nouveau assainie et une vertueuse gestion des deniers publics départementaux, non seulement nous n'allons pas, cette année encore, augmenter les impôts mais la diminution concomitante de notre endettement, moins 169 M€ en cinq ans, nous permet d'envisager la mise en place de la Collectivité européenne d'Alsace avec confiance et sérénité.

Cette sérénité retrouvée va, en effet, nous permettre d'agir énergiquement sur des axes qui fondent l'essence même de nos actions, en premier lieu, l'accompagnement de nos concitoyens dans leurs efforts pour s'insérer, pour être protégés ou tout simplement pour vivre dignement.

Au total, 396 M€ leur seront alloués avec une attention toute particulière portée l'année prochaine à la protection de l'enfance dont les besoins ne cessent de croître, à l'image du nombre de mineurs non accompagnés (MNA) que nous prenons en charge : 498 prévus fin 2020 contre 394 fin 2019 !

Mais c'est la montée en puissance de notre politique de réussite éducative pour Tous (P.R.E.T.) qui exprime encore le mieux notre soutien à la jeunesse. Avec un programme d'investissement et d'actions s'élevant à 500 M€ sur 10 ans en faveur de la modernisation et la rénovation de nos collèges dont 60 M€ rien qu'en 2020. C'est un signal éclatant que nous adressons aux jeunes, mais également à tout le personnel enseignant ainsi qu'à nos agents qui y travaillent en faveur de leur épanouissement.

L'avenir de nos jeunes se construit dans un environnement stimulant, les apprentissages qu'ils vont y faire conditionneront leur parcours, voilà pourquoi, nous poursuivrons nos efforts en matière de bilinguisme et ceci dès le plus jeune âge ; il est clair que notre bassin d'emploi est transfrontalier et qu'il est de notre responsabilité de tout mettre en œuvre pour favoriser leur insertion professionnelle.

Ces engagements nous comptons bien les tenir malgré l'ardeur avec laquelle l'État s'échine à réduire l'autonomie des Départements, non seulement au travers de la baisse des dotations, d'un encadrement des dépenses réelles de fonctionnement et bientôt, d'une réforme de la fiscalité locale qui limitera encore plus leur marge de manœuvre.

Ces atteintes intolérables à la décentralisation et à notre autonomie fiscale ne nous démotivent pas car nous savons où nous allons ; l'énergie que nous déployons depuis le début du mandat va dans le bon sens et répond parfaitement aux défis de notre temps, à l'Alsace de demain que nous voulons construire !

Ces défis qui se présentent à nous en termes d'attractivité et d'innovations, nous allons les relever.

Madame la Présidente, mes chers collègues, soyons fiers, car nous n'avons certainement pas emprunté la voie la plus facile, mais nous faisons chaque jour la preuve de notre exemplarité.

Nous dessinons ensemble l'avenir de notre territoire grâce à la mise en œuvre d'une grande collectivité territoriale moderne, solide, capable de bâtir un front républicain de services, d'entraide, de soutien envers tous les habitants et tous les territoires.

Voilà, nous sommes à la veille de grands changements, de ceux qui façonnent un destin. Ce destin nous allons le partager très bientôt avec nos amis bas-rhinois et démultiplier ainsi nos forces, nos capacités d'interventions et nos compétences.

Le budget de notre collectivité atteste de notre ambition commune de faire de l'Alsace un territoire d'excellence et prospère. C'est notre responsabilité en tant qu'élus et nous ne faillirons pas.

C'est la raison pour laquelle, le groupe majoritaire de notre Assemblée votera ce budget sans la moindre réserve, avec toute la confiance et tout l'enthousiasme que vous venez d'évoquer, Madame la Présidente. Et que nous partageons pleinement avec vous.

Merci de votre attention.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci, Pierre BIHL. M. Nicolas JANDER, Président du groupe UDI et indépendants, a demandé la parole.

Nicolas JANDER.

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

J'espère que vous n'en voudrez pas au groupe UDI et indépendants que je représente, si je me permets un anglicisme. Mais aujourd'hui, alors que nous votons ce dernier budget du Département du Haut-Rhin, j'ai envie de dire « last but not least » ...le dernier des budgets mais non des moindres.

Non des moindres parce que, même si le temps du bilan n'est pas venu, il est le marqueur de notre action au service des Haut-rhinois : Une ambition maîtrisée. 120 millions d'euros d'investissements, dans le contexte financier contraint des collectivités, c'est un effort remarquable.

Ce niveau d'investissement élevé est possible grâce aux efforts que nous avons tous réalisés notamment en début de mandat.

Non des moindres parce qu'avec cet investissement élevé, avec des politiques sociales revues, corrigées et renforcées, nous donnons aussi et surtout aux Haut-rhinois, l'assurance d'un Département protecteur en toutes circonstances.

Non des moindres parce que notre Département est de retour dans les territoires et je crois pouvoir affirmer que nos politiques de soutien aux projets communaux, intercommunaux ou associatifs sont très appréciées par l'ensemble de nos partenaires et par la population.

Non des moindres parce que tout cela nous le réalisons en maintenant tous nos fondamentaux financiers dans le vert, et en respectant notre engagement de stabilité de la fiscalité, alors que nous n'avons pas été favorisés par les politiques de l'Etat, qui, au début de notre mandat, rêvait de voir le département disparaître.

Alors non seulement nous ne sommes pas morts, mais nous, nous sommes là, bien présents aux cotés de nos concitoyens, dans leur quotidien, et grâce aux combats menés par nos Présidents successifs, nous avons gagné la bataille de la proximité, de la cohérence et de la solidarité territoriale.

Tout cela, il faut le dire, n'aurait pas été possible sans la cohésion qui règne dans cette Assemblée. La politique au département du Haut-Rhin est incarnée par une équipe soudée autour de sa présidente et animée par des valeurs qui peuvent paraître désuètes dans le climat actuel, que sont le respect, parfois l'amitié, la loyauté et la sincérité au services des Haut-Rhinois. Rien ne doit émailler cette entente qui nous a permis de traverser le désert et déplacer des montagnes.

Je vous remercie.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci beaucoup, M. JANDER. Mme VALLAT a demandé la parole.

Marie-France VALLAT.

Merci Madame la Présidente,

Madame la Présidente, chers collègues,

Cette séance clôture l'année 2019 et nous emmène comme vous l'avez rappelé, Madame la Présidente, vers un budget qui nous prépare à la création de la nouvelle collectivité d'Alsace que nous avons appelée de nos vœux et que nous avons le défi de faire vivre et bien vivre pour l'ensemble des habitants de l'Alsace. Je suis prête à prendre ma part à cette construction dans l'intérêt général de notre territoire et de ses habitants.

Je m'associe bien sûr pleinement à votre indignation concernant les actes ignobles perpétrés sur notre territoire qui ne sont pas à l'image de ce que sont les Alsaciennes et les Alsaciens.

Je n'entrerai pas dans le détail des orientations des politiques que vous avez présentées. Je note avec satisfaction le maintien des taux de fiscalité. Je sais également que vous êtes profondément attachée au maintien de la proximité de nos actions et de nos politiques et j'espère très sincèrement que nous saurons les maintenir.

La solidarité est au cœur des compétences des départements dans nos politiques à destination des personnes de tous les âges, de la petite enfance à nos concitoyens les plus âgés. La précarité sur nos territoires reste grande et il me paraît indispensable d'accompagner ceux qui sont en grande difficulté, la volonté affichée d'une présence auprès des plus démunis devra faire l'objet de toute notre attention.

Je voterai ce budget qui, dans la limite des moyens qui sont les nôtres, les politiques menées correspondent à des valeurs qui sont les miennes. Je resterai attentive à sa mise en œuvre.

Vous me permettrez de noter, un détail qui ne l'est pas pour moi, de noter avec grande satisfaction le crédit de paiement inscrit au budget pour l'étude d'opportunité et de faisabilité du grand site touristique que constituent l'Ecomusée, le Parc du Petit Prince et le carreau Rodolphe. Cette étude permettra, je n'en doute pas, de faire avancer la réflexion et la co-construction du projet. Ce site

contribuera également à développer et diversifier encore davantage l'offre touristique du Haut-Rhin qui, rappelons-le, participe fortement à l'économie locale.

Des difficultés de fonctionnement et de compréhension entre l'association qui porte le projet de l'Écomusée depuis plusieurs décennies avec une contribution extrêmement importante de bénévoles et le Parc du Petit Prince qui a ouvert il y a 4 ans et dont le fonctionnement est celui d'une entreprise à but lucratif, ont donné lieu à un article mal venu. Je voudrais vous remercier Madame la Présidente d'avoir mandaté le cabinet d'audit KPMG pour analyser les flux financiers des 2 structures afin que nous puissions acquérir une vision claire et objective de la situation. Dans l'attente de leurs conclusions, je réitère ma confiance au président de l'Écomusée et à son directeur.

Je vous remercie, Mme la Présidente

Mme la Présidente

Merci, Mme VALLAT. Avant de passer la parole à notre présidente de la Commission des finances, Mme MILLION, qui nous fera une introduction générale sur le budget 2020, je voudrais simplement encore vous dire un mot, à chacun d'entre vous, afin de vous remercier pour votre engagement fort, sans aucune exception, chers collègues, et aussi de nous permettre de jouer collectif comme nous le faisons, au service de notre territoire et au service des Haut-Rhinois. Merci. C'est la grande force, je pense, de notre Assemblée.

Mme MILLION, je vous passe la parole pour une présentation du budget.

Lara MILLION

Merci, Mme la Présidente. On commence par le budget.

Je suis très heureuse d'avoir entendu tout ce que j'ai entendu. C'est vrai que c'est le dernier budget du Conseil départemental. C'est vrai qu'il a une valeur symbolique. Et je voulais juste le rappeler : pour moi, c'était un vrai bonheur d'avoir travaillé avec mes collègues et les deux Présidents successifs, en totale complémentarité. Parce que, sans l'engagement des Présidents, sans l'engagement des collègues, nous n'aurions pas pu réaliser ce que nous avons réalisé. Bien entendu, je voulais aussi en profiter pour remercier l'administration, la Direction des finances, son Directeur, qui est d'ailleurs un Directeur mutualisé aujourd'hui, avec le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, le vrai bonheur, pour pouvoir justement commencer à travailler sur cette nouvelle Collectivité européenne.

C'est une politique financière et budgétaire de responsabilité, vous l'avez dit tour à tour, qui impliquait des choix au départ, que nous avons tous portés. Aujourd'hui, les marges de manœuvre sont réelles et nous permettent de partager ces nouvelles politiques et de valoriser encore plus les anciennes. Je suis très heureuse aussi aujourd'hui qu'il y ait une nouvelle présentation de ce budget, un budget présenté globalement par mes soins. Ensuite, mes collègues apporteront une présentation dynamique de leur compétence, et j'en suis vraiment très heureuse.

C'est un budget d'ambition pour notre territoire d'un total de 797,4 M€. Demain, la Collectivité européenne d'Alsace aura un Budget d'environ 1,8 Md€.

Vous l'avez dit : il n'y a pas eu de hausse du taux des impôts depuis quatre ans. Depuis quatre ans, nous avons le taux le plus faible, c'est-à-dire 13,17 %, le plus faible avec le Bas-Rhin depuis l'année dernière. Le Bas-Rhin a diminué son taux, justement pour qu'il y ait concordance aussi des taux dès

la création de la Collectivité européenne d'Alsace. Et le taux de la taxe foncière est le plus bas du Grand Est.

Vous le savez : il y aura une réforme de la fiscalité locale. Le projet de loi de finances l'explique très clairement. Il y aura bien une suppression intégrale de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour tout le monde pour 2023, et successivement depuis quelque temps. Il y aura donc, pour financer cette perte de taxe d'habitation, un transfert de notre taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes, compensé par l'État bien entendu. Base 2020, taux 2019. Donc nous aurons une fraction de TVA qui correspondra à ce montant en 2021.

En 2020, nous avons aussi une augmentation de la CVAE, de plus de 2,1 %, pour un montant de 47,8 M€. La DGF se maintient à 75 M€. Les recettes sont moins dynamiques concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties, mais nous n'avons pas augmenté le taux depuis 2016. C'est vrai qu'il y a perte de lien fiscal entre l'imposition et le territoire. Mais vous le savez, et vous le constatez : dans les différents budgets, à aucun moment depuis 2016, le taux de la fiscalité n'a été la variable d'ajustement de notre budget, parce que nous avons réussi à trouver d'autres marges de manœuvre.

Cela a été rappelé, mais c'est mieux en le montrant : nous avons diminué notre endettement de 170 M€, et le dernier emprunt que nous avons fait a été à un taux de 0,49 %, un taux fixe sur quinze ans. C'est pour vous prouver aussi qu'il y a bien sûr une gestion active de la dette et en même temps une diminution de l'endettement.

Vous l'avez tous rappelé, lors de votre introduction : nous avons su maîtriser les charges de fonctionnement ; 6,2 M€ entre 2015 et 2019, c'est-à-dire - 16,5 %. En 2020, nous ne nous arrêtons pas à cela. Il y a eu des renégociations des marchés d'assurance, une internationalisation des prestations d'entretien des espaces verts, encore et toujours cette gestion optimisée des intérêts de la dette et la maîtrise des dépenses de personnel, ce qui nous donne la possibilité d'optimiser nos charges courantes et, justement, d'envisager encore mieux l'avenir.

Grâce à cela, il y a une augmentation des recettes, une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Nous avons augmenté de 21,7 % notre autofinancement depuis 2015. En 2019, notre autofinancement était de 86,7 M€. En 2020, dans le cadre de notre proposition au budget, notre autofinancement est de 80,8 M€. Il y a une augmentation – c'est normal – de certaines dépenses de fonctionnement de 15,87 M€, et une augmentation des recettes de fonctionnement de 9,98 M€. L'autofinancement est de 80,8 M€, soit + 21,7 % par rapport à 2015. La dette diminue parce qu'aujourd'hui le remboursement de la dette est de 42,7 M€. C'est-à-dire que nous avons aujourd'hui un autofinancement net de 38,1 M€. Je vous rappelle juste qu'en 2015, suite aux baisses de dotations, notre autofinancement brut couvrait à peine le remboursement d'emprunts. Donc nous n'avions plus d'autofinancement net.

Tout cela, malgré un contexte incertain. Vous l'avez dit : il s'agit de l'évolution du nombre de mineurs non accompagnés. Un chiffre, qui va encore mieux résonner pour vous : en 2014, les mineurs non accompagnés correspondaient à une fraction de 1,5 M€ dans le Budget ; en 2020, c'est 8,7 M€, soit une augmentation très importante, et surtout une compensation, ou une non-compensation par l'État, parce qu'aujourd'hui nous sommes compensés à hauteur de 400 000 € sur les 8,7 M€ que nous dépensons pour les mineurs non accompagnés.

Nouvelle génération de contrat financier avec l'État. Vous le savez également : aujourd'hui, nous sommes déjà soumis à un contrat financier avec l'État, ce qu'on appelle le contrat Cahors, c'est-à-dire une limitation des dépenses de fonctionnement de 1,2 %, que nous respectons, il faut le dire de

façon claire. Mais il s'arrête en 2020. Nous savons d'ores et déjà que l'État est en train de réfléchir à une nouvelle génération de contrat financier, et nous attendons, parce que pour l'instant nous n'avons pas d'information. Nous attendons les résultats par rapport à ses réflexions.

N'oublions pas aussi que construire et proposer un budget, c'est également avoir une vision – nous l'avons eue lors du débat d'Orientations budgétaires – pluriannuelle. La vision pluriannuelle, nous le savons, va nous faire perdre des recettes fiscales liées à la fermeture de la centrale de Fessenheim, c'est-à-dire 3,5 M€ (2,7 M€ concernant l'IFER et 800 000 € concernant la CVAE). Nous sommes toujours dans des négociations pour pouvoir récupérer à un moment donné au moins une partie de ces pertes fiscales.

Nous avons aussi besoin d'avoir une visibilité – nous ne pouvons pas l'avoir – concernant les droits de mutation, les DMTO. Je vous rappelle qu'en 2018, nous avons 110 M€ de droits de mutation. En 2019, c'était 90 M€ environ. Notre budget de 2020 repose sur de la prudence et de la sincérité. C'est pour cela que nous avons intégré le montant de 90 M€. Nous émargeons également au fonds DMTO, c'est-à-dire que, plus nous avons de DMTO, plus nous émargeons à un fonds. Nous émargeons à un fonds concernant 10 M€ en 2019. Nous espérons justement ne plus émarger en 2020.

Tout cela nous donne la possibilité d'avoir des politiques ambitieuses et de proximité. Il s'agit de plus de 120 M€ d'investissements, en progression continue. Vous pouvez le remarquer : 86 M€ de dépenses d'investissement en 2016, et 120 M€ de dépenses d'investissement en 2020.

Voilà la réalité des chiffres. Voilà le travail que nous avons su mener tous ensemble. Et en tant que Présidente de la Commission des finances, c'est toujours un réel plaisir de travailler avec chacun, avec la Direction des finances, parce que nous portons ensemble l'avenir de l'Alsace. Merci.

Mme la Présidente

Merci, Mme MILLION. Merci, Mme la Présidente de la Commission des finances. Nous reviendrons sur le budget primitif et, si vous êtes d'accord, sur les rapports de la 1^{ère} Commission, en fin de séance.

Lara MILLION

Bien sûr.

Mme la Présidente

J'en profite également pour vous remercier de porter comme vous le faites, c'est-à-dire avec un engagement très fort, les finances du Département. Merci à vous, Mme MILLION.

Lara MILLION

Merci.

Mme la Présidente

Est-ce que, suite à cette introduction, il y a des demandes de parole ? Sinon, chaque Président de Commission va ensuite présenter le budget concernant sa sphère de compétence. M. STRAUMANN demande la parole.

Éric STRAUMANN

Merci pour cette belle présentation budgétaire. Juste une observation, plus générale, sur l'évolution qui est envisagée : c'est évidemment l'État qui va nous compenser par une fraction de la TVA la disparition, en ce qui concerne les Départements, de la taxe foncière. On avait des taux faibles ; ce sont les bons élèves qui seront de nouveau punis, puisqu'on sera compensé sur des taux faibles et que la solidarité nationale ne va pas s'appliquer de la même façon partout en France. Je trouve ça vraiment injuste que les bons gestionnaires soient toujours sanctionnés. Parce que dans quelques années, concernant les dotations par habitant, on ne saura plus expliquer pourquoi il y a une telle différence entre le Département A et le Département B. Et ça n'incite plus, objectivement, à une gestion rigoureuse. Cela rentre automatiquement par le biais de la TVA. En fait, c'est une dotation d'État qui est prélevée sur la TVA. Ça ne va pas être la TVA prélevée sur notre territoire. C'est impossible à réaliser. Donc, première observation : ça déresponsabilise un peu les élus locaux, quant à leurs ressources.

Une deuxième observation, que tu as faite : c'est la grande dépendance par rapport aux droits de mutation. On vit aujourd'hui une période assez faste en matière immobilière, dans le Haut-Rhin, mais aussi dans le Bas-Rhin, où il y a un dynamisme extrêmement fort. Je vois qu'à Colmar, les prix de l'immobilier ont augmenté de 12 % au cours des douze derniers mois. C'est lié à la baisse des taux d'intérêt, qui incite les ménages à acheter. Mais on reste très dépendants en matière de CAF de ces droits de mutation. Je crois qu'en 2015, on était à 65 M€ de droits de mutation. On est monté à 110 en 2018. Si on n'avait pas eu ce différentiel, on n'aurait pas le même sourire ce matin. Je veux juste vous rendre attentif là-dessus. On est très dépendants du marché immobilier. Hier soir d'ailleurs, le gouvernement a demandé aux banquiers de limiter le volume de crédits distribués pour le financement immobilier, parce qu'on est en train d'entrer dans une forme de bulle immobilière, qu'on a déjà connue par le passé, en 1993, 2008, etc. Donc il faut être très prudent par rapport à ces chiffres, qui vont concerner la Collectivité d'Alsace dans son ensemble. Lorsque vous avez un différentiel de 50 M€, c'est quatre collègues qui sont financés uniquement sur cette variation des droits de mutation.

Mais merci pour cette bonne et belle présentation, Mme la Vice-présidente.

Mme la Présidente

Merci, M. STRAUMANN. Effectivement, nous avons d'ailleurs une longue discussion sur cette question des incertitudes financières et budgétaires pour les années à venir, tout à l'heure, en Commissions réunies, puisque le remplacement de la taxe sur le foncier non bâti par la TVA, qui est prévu dans le projet de loi, va nous priver, nous, les Départements, déjà de la faculté de fixer le taux d'imposition. Ensuite, cela va nous exposer à une grande volatilité, aussi, de cette nouvelle recette, qui sera extrêmement dépendante de la conjoncture économique. Et on ne sait pas quelle sera la conjoncture économique demain. Et comme nous le disions tout à l'heure en Commissions réunies, aussi. Cela n'incitera peut-être pas forcément les élus à continuer – je ne parle pas des élus alsaciens, mais quand même –, à mouiller la chemise comme nous le faisons, chers collègues, pour tenter l'implantation d'entreprises sur notre territoire. Effectivement, c'est un réel souci pour l'avenir. Merci, Mme MILLION. Merci, M. STRAUMANN.

Je vous propose de passer la parole au Président de la 2^e Commission, M. Nicolas JANDER.

Nicolas JANDER

Merci, Mme la Présidente. Ce débat budgétaire est l'occasion pour nous, avant d'entrer dans le vif du sujet, de vous présenter les trois politiques qui sont chapeautées par la 2^e Commission. C'est l'occasion pour nous de rappeler – vous l'avez fait tout à l'heure – que l'emploi était au cœur de nos préoccupations. Donc c'est bien de voir quel est l'impact de l'ensemble de nos politiques sur l'emploi en particulier, et sur l'économie en général. Je propose que Philippe TRIMAILLE, qui a réfléchi à la question, qui a travaillé avec les services sur ce sujet, nous l'expose.

Mme la Présidente

Merci, M. JANDER. Je passe la parole à M. Philippe TRIMAILLE qui, dans le cadre de sa délégation relative à l'impact des politiques départementales sur l'emploi et sur l'activité, va nous présenter les premiers résultats de son travail. M. TRIMAILLE.

Philippe TRIMAILLE

Merci, Mme la Présidente. Nous avons eu une présentation du Budget, c'est-à-dire la manière dont nous nous organisons pour pouvoir alimenter nos services dans l'exercice de leurs missions. Mais nous avons cherché, au-delà de la question de l'efficacité de l'action que nous menons, à évaluer l'impact que l'activité de notre collectivité peut avoir effectivement sur l'économie et sur l'emploi. Il apparaît, à l'évidence, que le Département, qui est un acteur important de la solidarité, est aussi, à travers l'exercice de l'ensemble de ses missions, un acteur économique important du département et de l'Alsace. En effet, au-delà de l'efficacité de notre collectivité dans l'exercice de ses missions, pour lesquelles nous cherchons – nous l'avons vu tout à l'heure dans la présentation du budget – à optimiser la dépense, la politique départementale a aussi un effet levier sur l'économie et sur l'emploi. C'est cela qu'on a cherché à mesurer.

Je tiens tout d'abord à adresser des remerciements aux agents du Département qui m'ont accompagné dans cette réflexion, qui ont effectué les calculs avec un très grand sens de la rigueur, c'est-à-dire en faisant en sorte que l'on ne puisse avancer que des chiffres fiables et vérifiables. Comme vous l'avez dit, ce travail reste encore à approfondir, à affiner. Mais nous sommes en mesure de faire un premier point et d'avancer certains chiffres.

Le premier, qui est projeté, est 633 M€ qui sont injectés directement dans l'économie à travers l'activité du Département. Puisque la question avait été posée par ailleurs, ces 633 M€ sont le chiffre que l'on obtient lorsqu'on extrait l'emprunt du budget. Parce que, si on avait laissé l'emprunt, évidemment, il y aurait eu un doublon avec les mandats que nous émettons à partir justement de l'emprunt. Donc on ne va pas compter deux fois les chiffres. Et on a aussi extrait les opérations d'ordre, qui ne correspondent pas à une dépense réelle directe. En d'autres termes, ces 633 M€ représentent les liquidités que le Département injecte en 2018 dans l'économie du Département. À quoi cela correspond ? Ça correspond évidemment aux salaires qui sont versés et qui sont utilisés par leur bénéficiaire sous la forme de la consommation. Mais ce sont aussi, évidemment, dans le cadre de l'activité du Département, les achats de fournitures, les frais d'entretien et de réparation, les honoraires, les travaux pour compte de tiers, etc.

Je vous donne simplement quelques exemples. Par exemple, l'aide au fonctionnement des collèges, que verse chaque année le Département, permet, dans l'activité des collèges, d'acheter pour 5 M€ de denrées alimentaires. Ces 5 M€ sont dépensés par les collèges auprès des fournisseurs locaux et permettent – là aussi on voit la responsabilité sociétale du Département – de servir 2,3 millions de

repas chaque année, pour nos 32 000 élèves. Un autre exemple : les garanties d'emprunt, qui sont apportées dans le domaine de l'habitat par le Département, ont permis en 2018 aux acteurs du logement social de financer pour 23 M€ de travaux. C'est-à-dire que ces 23 M€ sont dépensés au service de l'amélioration de l'habitat de nos concitoyens, mais aussi des entreprises, dont un grand nombre sont des entreprises locales.

Si l'activité du Département est utile économiquement, il est important de préciser qu'elle est utile aux Haut-Rhinois et aux Alsaciens, parce que dans les 633 M€ qui sont injectés dans l'économie, 80 % vont aux Haut-Rhinois, aux acteurs haut-rhinois, et 90 % aux acteurs alsaciens. Cela signifie quoi ? J'ai sorti un chiffre qui montre dans quelle mesure l'activité du Département peut exercer un effet levier sur l'économie du territoire. En effet, ce sont 4 000 structures haut-rhinoises, à savoir des entreprises, des associations, des lieux d'hébergement, le SDIS, etc., qui ont bénéficié en 2018 de 550 M€ de versements de fonds départementaux. Ce sont des fonds qui vont directement en direction de l'activité d'acteurs économiques du territoire. Bien entendu, cela alimente l'économie, mais ça alimente également l'activité sur le territoire. Je veux dire par là que le Département, dans l'exercice de ses missions, est en même temps un catalyseur sociétal.

Je donne simplement deux exemples. L'aide aux clubs sportifs haut-rhinois a permis en 2018 de soutenir l'activité sportive de 50 249 jeunes. C'est un effet levier social qui est important. De la même manière, les aides versées aux associations culturelles en 2018 ont généré un flux de 1,4 million de visiteurs et de spectateurs. On voit en quoi le Département, qui exerce ses missions plus spécifiques de solidarité par exemple, contribue au dynamisme du territoire.

Évidemment, cela a un impact sur l'emploi et il est important de chercher à le mesurer. Ce qu'on a pu calculer, c'est que deux tiers de la somme qui est dépensée par le Département sont injectés dans l'économie et permettent ainsi de soutenir plus de 10 000 emplois. Je vous donne quelques exemples. Les garanties d'emprunt dans le domaine de l'habitat dont j'ai parlé tout à l'heure ont généré des travaux – on en a indiqué le montant (23 M€) – qui se traduisent par du travail donné à 162 personnes. De la même manière, l'entretien des routes, cher Alain GRAPPE, qui nous coûte 45 M€ en 2018, a soutenu directement l'équivalent de 350 emplois permanents. Les aides aux associations, qui sont montées à 24 M€, ont permis le soutien direct de 320 emplois. On voit à chaque fois l'effet levier qu'a la politique départementale en matière d'emploi.

Le Département emploie lui-même un certain nombre d'agents (plus de 2 000 équivalents temps plein). Mais ce qu'il faut savoir, c'est que chacun des emplois de nos agents génère presque quatre emplois supplémentaires à l'échelle du département. Pour un emploi financé par le Département, il y a quatre emplois supplémentaires qui sont générés et soutenus.

Enfin, ce qui est important – c'est la dernière diapositive – de remarquer, c'est que parmi les 10 000 emplois qui sont ainsi soutenus par l'activité du Département, 46 % sont exercés au service de la solidarité. C'est-à-dire que ce sont des emplois qui permettent d'exercer des services auprès de la population, et tout particulièrement des personnes les plus fragiles. Ainsi, par exemple, les aides départementales ont généré l'équivalent de 318 emplois dédiés au soutien des personnes en difficulté en 2018. De la même manière, ces aides départementales se sont traduites par le retour à l'emploi de 2 500 bénéficiaires du RSA. Je pourrais parler de l'effet levier qu'a le montant consacré par le Département au service de l'activité de l'ADIRA qui, non seulement, en 2018, a accompagné plus de 1 Md€ d'investissements, pour la plupart privés, mais également a permis le soutien de plus de 2 500 emplois. Un autre exemple : les fonds versés au titre de l'aide personnalisée à domicile, c'est-à-dire 23 M€. Ces fonds ont généré 1 million d'heures de travail au domicile des personnes âgées, ce qui représente un équivalent de 672 emplois. Mais je pense que c'est plus important d'exprimer cela

en heures de travail, parce que ce sont des heures de présence auprès des personnes âgées qui sont ainsi sorties de l'isolement. Un dernier exemple : les fonds versés aux établissements d'hébergement des personnes âgées, c'est-à-dire 46 M€, ont permis de soutenir plus de 900 emplois qui, là aussi, sont consacrés à l'accompagnement des personnes âgées.

En résumé, en remplissant ses missions, le Département apporte un soutien important à l'économie du territoire, qui se traduit par plus de 10 000 emplois qui sont soutenus, dont 46 % servent à développer des services d'accompagnement et d'aide à la personne. Et on peut donc dire que le Département, en exerçant son activité, est en même temps un catalyseur économique et social du territoire. Je pense que c'est une clé de lecture, également, de l'activité que mène notre collectivité, qui devra servir aussi à guider la construction de la politique de la future Collectivité européenne d'Alsace, avec pour objectif, en se mettant ensemble, Haut-Rhin et Bas-Rhin, d'être encore plus impactant sur les territoires en matière économique, en matière sociale et en matière sociétale. Merci.

Mme la Présidente

Merci, Philippe TRIMAILLE, et merci aux services qui vous ont accompagné pour cette étude qui, à ma connaissance, n'avait jamais été réalisée dans notre Département. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques suite à cette présentation ? Pas dans l'immédiat ? Merci, Philippe TRIMAILLE. Dans ce cas, je repasse la parole au Président de la 2^e Commission, M. JANDER.

Nicolas JANDER

Mme la Présidente, la 2^e Commission chapeaute trois types de politiques. On travaille beaucoup, comme d'autres, bien sûr, dans une certaine forme de bonne humeur aussi, je précise. Il y a la politique de l'urbanisme et de l'aménagement, la politique du développement touristique et la politique de l'attractivité.

S'agissant de la politique de l'attractivité, le budget 2020 s'élève à 1 071 069 € en fonctionnement et 1 024 137 € en investissement. En recettes d'investissement, nous avons 135 000 €. Cette politique vise à favoriser la proximité et la cohésion sociale, à ancrer les territoires dans des dynamiques de création d'emplois – cela a été rappelé par Philippe TRIMAILLE à l'instant –, à lutter contre la précarité et l'exclusion, et à développer l'économie de la connaissance grâce au soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche. Vous voyez qu'il y a une belle illustration de cette dernière politique, avec la belle photo sur la diapositive. La politique de l'attractivité vise essentiellement à ce que j'ai rappelé, dans ses objectifs, à travers notre soutien à l'ADIRA (1,05 M€) et les projets inscrits dans le Contrat de plan État-Région à hauteur de 1 M€. Voilà pour la politique de l'attractivité.

S'agissant de la politique de développement touristique, elle s'élève à 2 203 166 € en fonctionnement et 157 940 € en investissement, avec des recettes de fonctionnement de 320 000 €. C'est bien sûr notre soutien à l'ADT, du Président Max DELMOND et du Directeur général, M. LEVY, à hauteur de 1,93 M€. Et puis, il y a aussi notre soutien au SYMBIO et à la mise en place d'une stratégie de développement du Grand Site, qui regroupe l'Écomusée, le Parc du Petit Prince et le Carreau Rodolphe.

En ce qui concerne la troisième politique que nous menons, la politique de l'urbanisme et de l'aménagement, il s'agit de 1 554 000 € en fonctionnement et 455 000 € en investissement. Cette politique s'inscrit principalement dans le soutien apporté à l'ADAUHR à hauteur de 1 810 000 €. Il

s'agit également de la participation du Département à la création d'une société d'économie mixte transfrontalière dans le cadre de notre politique post-Fessenheim à hauteur de 150 000 €.

Voilà, Mme la Présidente.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président JANDER. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce rapport ? Si cela n'est pas le cas, M. JANDER, va nous lire la délibération...

Nicolas JANDER.

POLITIQUE DE L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique en faveur de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 6 465 311,38 € et générera des recettes d'un montant de 455 000 € au budget primitif 2020, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2020 pour la politique de l'attractivité des territoires :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 071 069 € et un total d'autorisation d'engagement de 2 208 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 1 024 137 €
 - en recettes :
 - en investissement : un crédit de paiement de 135 000 € et un total d'autorisation de programme de 5 000 €,

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2020 pour la politique du développement touristique :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 173 165,88 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 97 939,50 €
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 320 000 €,

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2020 pour la politique en faveur des projets touristiques structurants :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 30 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 60 000 € et un total d'autorisation de programme de 60 000 €,

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2020 pour la politique de l'urbanisme et de l'aménagement :
 - en dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 554 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 455 000 € et un total d'autorisation de programme de 438 000 €,
- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1, 2, 3 et 4 de la présente délibération,
 - ❖ Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2020.

Mme la Présidente

Merci à vous. Je mets le rapport aux voix. Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Rapport adopté. J'en profite pour vous remercier, M. le Président de Commission, pour le travail que vous faites, dans la bonne humeur, comme je crois les autres présidents de commissions aussi...

Rémy WITH

Cela dépend.

Mme la Présidente

... et avec les services.

Rémy WITH

Il y en a qui travaillent au forceps.

Amusement des élus.

Mme la Présidente

J'en profite pour remercier le Président de l'ADT et le Directeur général, que j'ai en face de moi, Marc LEVY. J'ai devant moi aussi le nouveau slogan d'ADT. Je ne sais pas si on a le droit d'en parler déjà, M. le Président, M. le Directeur ? C'est : « L'Alsace croît en toi. »

Intervention hors micro d'Éric STRAUMANN.

Merci à vous. Nous pouvons passer au rapport de la 3^e Commission. Je passe la parole à son Président, M. GRAPPE.

Alain GRAPPE

Merci, Mme la Présidente. La 3^e Commission, bien sûr, s'occupe des routes, mais également des grands équipements. Il y a donc deux parties dans la présentation. Le budget global 2020 s'élève à 7 861 000 € en fonctionnement et à 45 481 497 € en investissement.

Dans le domaine des routes, le budget 2020 est marqué par le maintien d'un niveau élevé du budget dédié à l'entretien et à la maintenance (28,2 M€ en investissement), notamment pour les travaux de renouvellement des couches de roulement et l'acquisition de matériel. J'en profite pour dire qu'avec Rémy WITH nous avons vu hier matin les premiers engins qui ont été achetés dans le cadre de

l'enveloppe qui avait été attribuée pour 2019, dont une partie d'ailleurs sera consommée en 2020. Il s'agit de beaux engins qui sont en plus multifonctions, ce qui permettra, je pense, de les utiliser beaucoup plus que jusqu'à maintenant. Ils servaient parfois une quarantaine d'heures par an, notamment pour le déneigement. Le soutien marqué aux projets de sécurisation des traverses d'agglomération : 5 M€, soit 1 M€ de plus qu'en 2019, ce qui a permis de satisfaire quasiment toutes les demandes de nos collègues maires des différentes communes qui avaient fait une demande dans le cadre des STA (sécurité en traverse d'agglomération). Le financement des premières actions de convergence des politiques routières haut-rhinoises et bas-rhinoises pour la création de la CeA, notamment la signalisation routière du fait du renommage des RD, les routes départementales, puisque, bien sûr, dans nos deux départements, nous avons les mêmes numéros. Donc il va bien falloir harmoniser tout cela. Et puis les panneaux d'entrée dans le territoire alsacien, qu'il va falloir évidemment adapter à la nouvelle situation. La poursuite des grands travaux engagés, notamment la déviation de Ballersdorf (il y en a encore pour 4,2 M€ pour 2020), et des études pour la RD105 dans le cadre de l'aménagement du Technoport de Saint-Louis : il y en a pour 800 000 € cette année, mais il y en aura pour beaucoup plus pour les années à venir. Nous avons d'ailleurs eu un comité de pilotage cette semaine avec M. le Préfet et avec les différents intervenants. Le démarrage des travaux de la liaison Altkirch Mulhouse Burnhaupt par la réalisation d'un giratoire dit du « capharnaüm ». C'est l'échangeur entre la RD83 et l'A36 (1 M€) et la liaison A35-RD83 à Ensisheim pour 3 M€. Les travaux doivent commencer en début de l'année prochaine. La poursuite des études et travaux sur divers itinéraires cyclables, c'est vrai que c'est une de nos politiques phares, que nous avons mise en place depuis un an : la piste cyclable entre Rixheim et Riedisheim, l'eurovéloroute n° 6 à Valdieu-Lutran, que nous avons dû détourner, et l'itinéraire cyclable le long de la RD55 à Baldersheim.

En ce qui concerne la politique en faveur des grands équipements et des infrastructures de communication, le budget 2020 est consacré notamment à la poursuite du très haut débit, au soutien à l'aéroport de Colmar-Houssen et à l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim, au raccordement ferroviaire de l'EuroAirport (des réunions importantes ont lieu en ce moment sur le futur financement de ce projet), au soutien aux équipements des Ports Mulhouse Rhin dans le cadre du Contrat de plan État-Région 2015-2020, et à la ligne de fret Colmar Neuf-Brisach.

Voilà, Mme la Présidente, pour la partie routière.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président. Dans les pistes cyclables, je me permets juste de rajouter, sous le regard bienveillant de Pierre BIHL, la piste cyclable du carrefour des vignes à Sigolsheim...

Pierre BIHL

Tout à fait.

Mme la Présidente

... qu'on attendait depuis un moment aussi. Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport qui vient d'être présenté par Alain GRAPPE ? Il n'y a pas de question. Je passe la parole à Lucien MULLER, le Rapporteur de la Commission.

Lucien MULLER

POLITIQUE DES ROUTES, DES GRANDS EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique des routes, des grands équipements et des infrastructures de communication, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 53 342 497 € et générera des recettes d'un montant de 2 525 000 € au budget primitif 2020, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- ❖ Inscrit, au titre du budget primitif 2020, pour la politique en faveur des routes :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 7 800 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 44 774 000 € et un total d'autorisation de programme de 44 812 000 €
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 800 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 1 725 000 €

- ❖ Inscrit, au titre du budget primitif 2020 pour la politique en faveur des grands équipements et infrastructures de communication :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 61 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 707 497 €

- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1, 2 et 3 de la présente délibération ;

- ❖ Autorise le versement, au titre de 2020, de la participation versée à la Ville de MULHOUSE au titre de l'entretien des sections de routes départementales comprises dans l'agglomération de MULHOUSE, estimée à hauteur de 150 000 € par an et imputée au budget du Département au Programme A739, chapitre 65, fonction 621, nature 6568 ;

- ❖ Autorise le maintien, pour les dossiers relevant des rubriques « Aménagements des Routes Départementales en traverse d'agglomération » et « Amendes de Police » et arrivés complets au cours de l'année 2020, des taux de subvention des communes et EPCI appliqués en 2019, comme détaillés en annexe n° 4 ;

- ❖ Autorise la Présidente du Conseil départemental à demander la consignation auprès de la Caisse des dépôts et consignations de la somme estimée due par le Département dans le cadre du litige avec le Groupement COLAS-BOUYGUES-AXIMUM, titulaire du marché de travaux des carrefours giratoires « SNCF » à RIEDISHEIM ;

- ❖ Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2020.

Mme la Présidente

Merci à vous, M. MULLER. Je mets le rapport aux voix. Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Rapport adopté. Je vous remercie. Merci à vous aussi, M. le Président GRAPPE, pour tout le travail qui est le vôtre.

Nous passons à présent aux rapports de la 4^e Commission. Je vais passer dans un premier temps la parole à Mme MEHLEN, Deuxième vice-présidente, sur le rapport politique et solidarité. Et puis, ensuite, je passerai la parole à M. COUCHOT et Mme PAGLIARULO pour la présentation du volet autonomie et la 4^e Commission, à Mme JENN pour la présentation de la politique sur le volet famille et insertion, et à Mme BOHN. Nous verrons plus tard la politique du logement, en 10^e Commission. Mme MEHLEN.

Josiane MEHLEN-VETTER

Merci, Mme la Présidente. Il est vrai que c'est en collaboration avec les deux commissions qui couvrent la totalité des champs de la solidarité que ce budget est établi, pour que nous puissions optimiser les charges, les dépenses, et équilibrer nos aides sur l'ensemble de notre territoire, et par rapport à l'ensemble de la population haut-rhinoise.

Le budget que nous vous présentons là, qui est proposé pour le BP 2020, présente malheureusement, j'ai envie de dire, une augmentation de 8,9 M€ par rapport au BP 2019. Et ce qui est un peu frustrant pour nos équipes et les élus que nous sommes, qui avons fait un travail considérable d'optimisation de nos aides, c'est que sur ces 8,9 M€, on peut dire qu'il y en a 7,1 M€ que nous subissons, à cause de l'augmentation des MNA – nous en parlerons tout à l'heure –, l'augmentation du nombre d'enfants placés à l'aide sociale à l'enfance, qui est quand même très difficile à porter. J'en profite pour remercier nos équipes pour le travail qui est fait, parce qu'il est fait avec beaucoup d'humanisme et beaucoup d'attention. Donc je crois qu'au passage il est très important de remercier les personnes qui sont en charge de cette mission très difficile et très sensible. Ces dépenses subies, elles le sont aussi par le biais de l'augmentation des bénéficiaires des aides individuelles, telles que l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile, l'aide sociale à l'hébergement ou encore la prestation de compensation du handicap, mais qui sont des aides que nous accompagnons et qui sont en faveur aussi des personnes qui ont droit à ces aides. Là, c'est un aspect plutôt positif. Et puis, vous verrez tout à l'heure dans l'exposé des collègues, que nous avons aussi souhaité porter de manière plus forte toute l'aide qu'il est possible d'apporter aujourd'hui en matière de protection de l'enfance, parce que c'est un sujet que notre Présidente a porté, je dirai, très haut et très fort, parce que, là aussi, comme je viens de le dire, en matière de protection de l'enfance, il y a beaucoup de travail à faire et il y a des engagements très forts. Il est donc totalement évident que nous ayons centré notre effort sur cette mission pour l'année 2020.

Les collègues qui vont prendre la parole respectivement, aussi bien M. COUCHOT que Mme JENN, développeront effectivement les contraintes qui sont liées, d'une part, au nombre de MNA, de mineurs non accompagnés, qui augmente quand même de manière très importante. Entre parenthèses, nous comptons 76 MNA en 2015. Fin 2019, la projection est de 400. Donc le chiffre a été multiplié par quatre en cinq ans. Et on estime que, fin 2020, on sera presque à 500. Donc tout cela, dans notre budget, c'est très lourd à porter. C'est dans cet esprit-là que j'ai dit tout à l'heure que ce sont des contraintes qui s'imposent à nous et que nous devons suivre. On n'a même pas voix au chapitre, si vous me permettez cette expression.

Vous l'avez entendu déjà, quand j'ai parlé de protection de l'enfance : l'inquiétante augmentation du nombre d'enfants à accueillir par les services de l'aide sociale à l'enfance est quand même vraiment grande. Je pense que, là aussi, il est très important – et nous l'avons programmé – de créer des places d'accueil pour répondre à cette problématique. Là aussi, pendant quelques années, nous avons un chiffre qui était à peu près stable. Et cette année, nous avons presque augmenté de 8 % le nombre de demandes de placement, ce qui est quand même aussi quelque chose de très lourd à porter par les équipes et par nos politiques.

Par contre, nous avons quand même encore une stabilisation du nombre d'allocataires du RSA. Je dirai que nous sommes dans une stabilisation, alors que jusqu'à présent on était dans une diminution. Mais je vous rappelle que la fin des contrats aidés et la réforme des allocations chômage ainsi que la hausse des départs à la retraite font prolonger un peu certains allocataires.

À partir de là, je crois que le ton est donné pour que nous puissions aborder ce budget avec sérénité, même s'il présente quelques hausses. Néanmoins, je voudrais remercier les collègues pour leur implication sur le plan politique, et bien entendu remercier très largement les équipes qui nous accompagnent pour leur investissement quotidien dans cette mission où il faut à la fois faire preuve de bonne gestion, mais aussi de solidarité humaine. Merci beaucoup.

Mme la Présidente

Merci à vous, et merci pour la solidarité humaine dont vous faites preuve au sein de votre Commission, entre les différents élus en charge des politiques de la solidarité. La parole est à M. COUCHOT, à présent.

Alain COUCHOT

Merci, Mme la Présidente. Je voulais d'abord vous remercier de nous avoir donné l'occasion de présenter cette année le budget de façon partagée. C'est un budget qui peut être montré en exemple de la réussite du redressement financier d'une collectivité. Sous votre impulsion et celle de votre prédécesseur, on peut être fiers du chemin qui a été parcouru depuis 2015. Chacun d'entre nous y a pris sa part, pour ce qui le concerne, et nul ne peut s'en arroger seul la paternité. Merci d'avoir rappelé cette évidence.

Pour ce qui concerne le budget de la politique en faveur des séniors, j'insisterai sur deux points, si vous le permettez. C'est la poursuite du développement du plan sénior, que vous avez impulsé maintenant il y a un peu plus d'un an, avec un démarrage que je qualifierai sur les chapeaux de roues de l'aide à l'adaptation du logement dès la première année. Grâce à l'implication des services, nous avons réussi à doubler le nombre des bénéficiaires, en simplifiant les procédures. C'est un véritable exemple d'une politique qui, très vite et très rapidement, a pu être mise au service de nos concitoyens. Nous avons même réussi à faire bouger les procédures de l'État. C'est dire si la performance de nos services a été grande. Je citerai également l'aide aux aidants, que vous avez déjà mentionnée dans vos discours introductifs, et puis la traduction en investissement des premières mesures en faveur de la rénovation des EHPAD à hauteur de 4,1 M€. Pour ce qui concerne le fonctionnement, l'ensemble des mesures se porte à 80,6 M€.

Je voudrais terminer en insistant sur le développement de la prévention de la perte d'autonomie. Grâce aux crédits de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, qui sont gérés localement par la Conférence des financeurs, ce sont plus de 2 M€ qui sont injectés dans le territoire, tant pour les séniors en EHPAD que pour ceux à domicile, pour prévenir la perte d'autonomie. En tant que

médecin, je ne peux que me réjouir qu'on consacre enfin des moyens raisonnables à cette perte d'autonomie, parce que cela retarde l'apparition de la dépendance et cela favorise le maintien à domicile.

Pour ce qui est de la partie sur les personnes en situation de handicap, je passe la parole, si vous le permettez, à la Vice-présidente Karine PAGLIARULO, qui est extrêmement investie aux côtés des personnes en situation de handicap. Chacun le sait ici.

Mme la Présidente

Merci, M. COUCHOT. Mme PAGLIARULO.

Karine PAGLIARULO

Merci, M. le Président de Commission. Merci, Mme la Présidente. Pour les personnes en situation de handicap, 2020 sera consacrée, comme je le disais tout à l'heure, au grand chantier structurant de la transformation de l'offre. La réalisation d'une étude copilotée par l'ARS et le Conseil départemental pour identifier les atouts et les freins de cette stratégie sera un temps fort, ainsi qu'évidemment les habitats inclusifs, qui sont l'une des réponses que l'on va devoir développer pour les personnes handicapées de notre territoire. Il s'agit de 103,9 M€ en faveur des personnes en situation de handicap, en hausse de 1,5 M€, principalement pour répondre à la hausse des bénéficiaires de la PCH, la prestation de compensation du handicap (+ 1,2 M€).

Voilà cela présenté très rapidement, pour passer le temps de parole à Mme JENN.

Mme la Présidente

Mme JENN, si vous voulez bien poursuivre...

Fatima JENN

Merci, Mme la Présidente. Je vais présenter un tout petit peu le budget de la politique famille insertion, qui est marqué en 2020 par une évolution importante du volet protection de l'enfance. Cela a été dit : plus de 91 M€, soit une augmentation de 3,7 %. Cela est dû à une hausse importante des placements en protection de l'enfance : hausse de 112 enfants, soit + 7,5 %, et ce après quatre ans de stabilité. Une hausse liée à la fois à une augmentation des informations préoccupantes (3 575 en 2017 et 3 771 en 2018) et un nombre de signalements au parquet qui a augmenté de 11,5 %. C'est pourquoi le budget d'établissement en 2020 de la protection de l'enfance augmente de 2,7 M€, avec plus de 1,3 M€ consacrés à la création de 35 nouvelles places pour répondre au mieux aux besoins de placement. Une augmentation du budget malgré nos efforts en 2019, notamment la poursuite de la prévention au plus près des familles avec les commissions familles, malgré le projet de référent de parcours ou la possibilité d'activer tous les leviers en proximité et en l'accompagnement des familles dans leur fonction parentale, malgré l'adoption du schéma départemental de la protection de l'enfance 2019-2023, malgré l'engagement du Département aux côtés de l'État à travers la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, avec l'objectif de préparer davantage les jeunes confiés à l'ASE à leur majorité, et malgré aussi, enfin, le processus de reconfiguration de l'offre en protection de l'enfance pour mieux répondre aux besoins des enfants placés. Comme cela a été dit, il y a aussi l'augmentation du nombre des mineurs non accompagnés qui se poursuit, passant de 76 mineurs en 2015 à une projection estimée à 498 fin 2020. Sur le plan budgétaire, la dépense liée aux mineurs non accompagnés est passée de 1,9 M€ en 2015 à une projection de 8,6 M€ en 2020. Enfin, dans le champ de l'enfance, nous devons également valoriser le métier des assistants familiaux, avec un budget de

400 000 € inscrit en 2020, afin d'améliorer leurs conditions d'exercice. Cela concerne la protection de l'enfance.

Concernant l'insertion, nous enregistrons une stabilisation du nombre d'allocataires du RSA aux alentours de 14 700, avec un budget primitif 2020 équivalent au budget primitif 2019, à hauteur de 92,2 M€. C'est une stabilisation.

Pour finir, il est précisé que le budget 2020 famille insertion présente une stabilité pour les dépenses de la PMI, du fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et du fonds de solidarité logement (FSL).

Merci.

Mme la Présidente

Merci, Mme JENN. Est-ce qu'il y a des questions, des interventions, sur la politique de la solidarité qui vient de nous être présentée par nos quatre collègues ? Cela n'est pas le cas. Dans ce cas, on va présenter les délibérations. Je passe la parole à Mme PAGLIARULO, Rapporteur, pour la délibération. Mme BOHN doit aussi intervenir, mais après la délibération.

Karine PAGLIARULO.

POLITIQUE DE LA SOLIDARITE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique de la solidarité, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 392 057 383 € et générera des recettes d'un montant de 108 900 671 € au budget primitif 2020, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Adopte les orientations du rapport budgétaire 2020 relatif à la Direction de la Solidarité joint en annexe,
- Habilité et autorise la Présidente du Conseil départemental à prendre toutes les décisions relatives aux équipements et aides techniques individuelles favorisant le soutien à domicile prévus à l'article L 233-1 du code de l'action sociale et des familles, éligibles aux concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, conformément aux orientations et prescriptions prises en la matière par la Conférence des financeurs,
- Autorise la Commission permanente à prendre les dispositions relatives au fonds de soutien pour l'aménagement du logement des personnes âgées,
- Inscrit au titre du budget primitif 2020 de la Solidarité des crédits de paiement à hauteur de 392 057 383 €, des autorisations d'engagement nouvelles à hauteur de 10 435 393 € et des autorisations de programme à hauteur de 9 180 € dont :

En fonctionnement : un montant global de 387 977 223 € de crédits de paiement et 10 435 393 € d'autorisations d'engagement répartis comme suit :

- ✓ 2 447 206 € en crédits de paiement pour la politique de prévention sociale et médico-sociale et 469 500 € en autorisation d'engagement,
- ✓ 91 408 049 € pour la politique de protection de l'enfance,
- ✓ 108 805 478 € au titre de la politique d'insertion et 8 509 713 € en autorisation

- d'engagement,
- ✓ 80 655 412 € pour les actions en direction des personnes âgées et 1 456 180 € en autorisation d'engagement,
- ✓ 103 981 078 € pour les actions en direction des personnes en situation de handicap,
- ✓ 680 000 € au titre des frais communs de la Solidarité.

En investissement : un montant global de 4 080 160 € en crédits de paiement et 9 180 € d'autorisations de programme répartis comme suit :

- ✓ 9 180 € de crédits de paiement et 9 180 € d'autorisations de programme pour la politique Prévention sociale et médico-sociale,
 - ✓ 4 070 980 € de crédits de paiement pour la politique personnes âgées.
- Inscrit des recettes de fonctionnement à hauteur de 108 900 671 €, dont :
 - ✓ 930 000 € pour la politique prévention sociale et médico-sociale et la protection de l'enfance,
 - ✓ 50 191 794 € pour la politique d'insertion,
 - ✓ 39 229 085 € pour la politique d'aide aux personnes âgées,
 - ✓ 17 949 792 € pour la politique en direction des personnes en situation de handicap,
 - ✓ 600 000 € au titre des fonds communs de la Solidarité.
 - Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre pour la mise en œuvre du Budget 2020 de la Solidarité.

Mme la Présidente

J'ai vérifié : il n'y a qu'une délibération, puisque « famille insertion » fait partie de la solidarité, de la délibération que vous venez de présenter, Mme PAGLIARULO. La délibération de la politique de la solidarité vient d'être présentée. Vous, Mme BOHN, je pense que vous présenterez la délibération de la 10^e Commission, tout à l'heure, sur l'habitat, le logement. On est d'accord ?

Patricia BOHN

Oui.

Mme la Présidente

Donc, je mets aux voix la délibération qui vient de nous être présentée. Qui est contre ? Qui est pour ? Abstention ? Merci beaucoup. Pas d'abstention. Ce rapport est adopté. Et merci à l'ensemble des élus en charge de la solidarité pour cet excellent travail. Et merci aussi aux services.

Nous passons, M. le Premier vice-président, aux rapports de la 5^e Commission, si vous voulez bien nous les présenter.

Rémy WITH

Merci. Deux rapports. Les délibérations seront présentées par Mme MARTIN.

Je vais vous présenter grosso modo, sur la base des diapositives qui vous sont affichées, la démarche de la politique de valorisation des bâtiments départementaux et de la logistique. Ce sont pratiquement 8,1 M€ et 7,4 M€, c'est-à-dire 15,5 M€ qui sont dépensés pour nous permettre d'avoir des bâtiments qui sont maintenus en bon état de fonctionnement, plus des investissements et plus une logistique qui est susceptible de nous donner satisfaction. Les montants peuvent paraître surprenants, mais sachez que nous sommes en baisse de 5,5 %, notamment en ce qui concerne les 8,1 M€ du fonctionnement, par rapport à l'année précédente. Sur les 7 M€, nous sommes également en baisse de 2 % et des poussières. Je ne vais pas rappeler ce qui entre dans ces montants, les différents projets qui sont énumérés. Je pense que ce n'est pas la peine d'en rajouter. La liste n'est pas exhaustive. Il y a encore d'autres points qui viennent compléter le dispositif. Voilà en ce qui concerne le patrimoine et l'immobilier.

La deuxième diapo concerne l'action territoriale qui, comme vous l'avez dit dans votre discours d'ouverture, Mme la Présidente, montre vraiment le retour du Département dans les territoires et est de nouveau le levier qui permet de contribuer à ces investissements, dont Philippe TRIMAILLE avait énuméré la situation et la liste. Là aussi, dans la politique territorialisée, nous participons à l'économie locale du Haut-Rhin, avec 9,7 M€ en ce qui concernait en 2019 195 projets dans le domaine de notre nouvelle politique territoriale. Cela représente 68 M€ d'investissements pour l'économie. Donc je crois que ce n'est pas négligeable. Nous avons connu le succès avec cette nouvelle politique. Sur 195 projets, 135 sont d'ores et déjà attribués, validés et en cours de travaux. Ces 135 projets représentent plus de 40 M€ d'investissements pour l'économie. Forts de cette réussite de 2019, nous continuons bien sûr notre politique. Ce sont 20 M€ qui sont prévus d'être injectés sur les quatre ans à venir, soit 5 M€ par an, rien que pour cette politique territoriale nouvelle que nous avons décidé de lancer en 2019, 3 M€ de crédits de paiement pour cette année 2020, sachant que c'est en fonction des projets qui seront recensés après les élections municipales, c'est-à-dire au mois de mai, que nous saurons si le montant est suffisant ou pas. Et en fonction de la situation à la DM2, nous reverrons la question. Avec le report aussi des crédits qui sont rendus disponibles en 2019, nous verrons où nous en sommes en ce qui concerne ce chapitre-là.

Bien entendu, le fonds de solidarité territoriale est un vrai succès. Trois cent quarante-huit projets ont pu être ainsi financés. Petits projets pour certains et projets un peu plus importants pour d'autres, qui touchaient des associations, des communes et des intercommunalités. Ces 348 projets ne se seraient jamais faits ou n'auraient jamais été aidés si nous n'avions pas créé ce FST. Je peux vous dire, ayant eu un premier contact avec nos homologues bas-rhinois qui travaillent sur la territorialisation, qu'ils sont particulièrement séduits par ce FST. Je pense que c'est quelque chose qui sera sans doute maintenu dans la nouvelle Collectivité d'Alsace. Sans doute que le Bas-Rhin va vouloir naturellement l'étendre à son territoire, à partir de 2021. Je crois que ce serait une bonne chose, effectivement, parce que c'est vraiment par ce fonds que les élus cantonaux que nous sommes tous permettent d'apporter un soutien réel dans la proximité, je l'ai dit, sur de petits projets qui ne pourraient pas se réaliser autrement.

Voilà ce que je voulais dire. Bien sûr, il y a aussi 4,3 M€. Ce sont les investissements ou le crédit qui est encore nécessaire pour la fin des contrats de territoire de vie, puisque vous savez que 2019 était la dernière année des contrats de territoire de vie, dernière année de démarrage des contrats de territoire de vie. Donc nous paierons en 2020, peut-être encore un reliquat en 2021, pour la clôture de cette rubrique-là, qui était elle aussi une belle présence territoriale par le passé.

Voilà, Mme la Présidente. Ce sont deux domaines, et surtout ce dernier, l'action territoriale, où nous sommes vraiment efficaces, où nous sommes dans la proximité et surtout dans le quotidien des gens.

Mme la Présidente

Merci, M. le Premier vice-président. Je vais peut-être voir s'il n'y a pas de demande de prise de parole. Sinon, je voudrais également vous remercier, M. le Premier vice-président, pour votre engagement sur ces différentes politiques et notamment sur la politique de l'action territorialisée. Notre nouvelle politique de développement territorial, comme vous l'avez dit, connaît vraiment un succès, répond à des attentes. Nous œuvrons là efficacement à l'efficacité, à l'attractivité et au dynamisme des territoires de notre département. Merci de porter cette politique. Pas de prise de parole ? Dans ce cas, Mme MARTIN, la parole est à vous.

Monique MARTIN.

POLITIQUE DE VALORISATION DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX ET DE LA LOGISTIQUE (HORS COLLEGES)

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique de valorisation des bâtiments départementaux et de la Logistique (hors collèges) qui mobilisera (hors Maison de l'Alsace Financière) des dépenses à hauteur de 15 567 255 € et générera des recettes d'un montant de 5 906 500 € au budget primitif 2020, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Inscrit au titre du Budget primitif 2020, pour la politique de valorisation des bâtiments départementaux et de la logistique (hors collèges) :
 1. En dépenses :
 - en fonctionnement : 8 161 800 € de crédits de paiement.
 - en investissement : 7 405 455 € de crédits de paiement et 2 241 637.82 € d'autorisations de programme.
 2. En recettes :
 - en fonctionnement : 1 606 500 € de crédits de paiement.
 - en investissement : 4 300 000 € de crédits de paiement.
 3. Au titre de l'opération financière Maison de l'Alsace à Paris, l'inscription de 500 000 € de dépenses (HT) correspondant à 600 000 € de recettes (TTC), afin de permettre la récupération de la TVA.
- Prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 de la présente délibération.
- Valide les opérations de travaux dans les bâtiments, retenues dans le cadre du Budget primitif 2020 et détaillées dans l'annexe 2 de la présente délibération.

- Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2020.

Mme la Présidente

Merci, Mme MARTIN. Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Rapport adopté. Je vous repasse la parole pour le deuxième rapport.

Monique MARTIN.

POLITIQUE DE L'ACTION TERRITORIALISEE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique de l'action territorialisée qui mobilisera des dépenses à hauteur de 9 036 028 € au budget primitif 2020, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- ❖ Inscrit, au titre du budget primitif 2020, pour la politique de l'action territorialisée :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 95 700 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 8 940 328 € et un total d'autorisation de programme de 26,8 M€
- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 de la présente délibération,
- ❖ Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2020.

Mme la Présidente

Merci, Mme MARTIN. Je mets le rapport aux voix. Votes contre ? Abstentions ? Rapport adopté. Merci à vous.

Nous pouvons à présent passer aux rapports de la 6^e Commission. Je passe la parole à M. HABIG, son Président.

Michel HABIG

Merci, Mme la Présidente. Trois rapports pour la 6^e : la politique de l'environnement et du cadre de vie, la politique en faveur de la montagne et le budget 2020 de la régie départementale de production d'énergie électrique, le SPIC.

Concernant l'environnement et le cadre de vie, il s'agit de 18,6 M€ en dépenses et 9,6 M€ en recettes, avec un chapitre important sur la politique de l'eau (12,4 M€ de dépenses), avec pour le Département un rôle de chef de file. Nous nous occupons de toutes les eaux vives du département, assurant une assistance technique pour les rivières et barrages (5 000 km de rivières quand même dans notre département, 250 km de digues qui protègent les biens et les personnes, 10 barrages, 990 ouvrages

de crue et d'étiage). Il y a un Budget de 1,1 M€ pour les syndicats de rivières. Nous pouvons dire que nous sommes aussi un acteur important pour les entreprises de travaux publics. Nous apportons aussi une assistance technique pour l'épuration de l'eau et l'eau potable au profit des petites communes. Nous assurons le soutien d'étiage des rivières et de la nappe en été. Nous assurons la prévision des crues, la renaturation de nos cours d'eau pour 500 000 €. Nous réalisons des travaux sur les rivières et les canaux (2,9 M€ en 2020) et nous gérons 10 barrages pour 7,8 M€ prévus en 2020. Le chantier phare 2020 pour notre collectivité sera la reprise de l'étanchéité du barrage de Kruth-Wildenstein, pour un montant de 7,5 M€, chantier qui a d'ailleurs commencé et qui est impressionnant, et que je vous invite à aller visiter. Nous entretenons 1 500 hectares de propriétés départementales, principalement des forêts – forêts remarquables –, nécessitant 970 000 € de financement en 2020, dont 100 000 € de participation au CSA. Nous soutenons fortement l'éducation à l'environnement, une politique historique et forte de notre Département, pour nos centres d'initiation à la nature : 860 000 € pour 100 000 journées enfants. Nous aidons de façon décisive les structures environnementales, dont 1,4 M€ pour les brigades vertes sur un total de 1,8 M€. Nous apportons un soutien important à notre agriculture, à l'aménagement foncier (384 000 €), à l'abattoir de proximité permettant de favoriser les filières courtes (530 000 € d'investissements pour son agrandissement), au laboratoire vétérinaire (205 000 €) pour assurer la veille sanitaire de la faune sauvage et domestique, au monde agricole (650 000 €, dont 200 000 € de subventions agri-environnementales pour pérenniser une agriculture de proximité. Nous soutenons les communes et intercommunalités avec nos GERPLAN : 345 communes engagées pour 500 000 €. Nous soutenons la transition énergétique, la CLIS et la lutte contre les moustiques. Les points forts pour 2020 : un engagement d'une COP trinationale, une saine émulation, une bonne synergie entre les collectivités du Rhin supérieur pour promouvoir le développement durable – un grand défi du moment – ; les journées « ça turbine », un beau succès, une belle initiative ; les vingt ans du GERPLAN. Voilà pour la politique de l'environnement.

Pour la politique de la montagne : le soutien aux quatre syndicats mixtes de montagne dont le Département est membre (je le rappelle : le Lac Blanc, la Vallée de Munster, le Markstein Grand Ballon, le Ballon d'Alsace), en investissement et en fonctionnement (1,72 M€) ; la Convention interrégionale du Massif vosgien et la stratégie touristique du massif des Vosges sont également soutenues ; le réaménagement du Col de la Schlucht nécessite un investissement de 500 000 €. Pour ceux qui passent le Col de la Schlucht, c'est une belle réussite.

Il reste le SPIC, qui est notre régie départementale de production d'énergie électrique. Le budget primitif de la régie s'équilibre à un total de 1 220 000 €, dont 271 500 € en section de fonctionnement et 948 500 € en section d'investissement. Il est également proposé de modifier les durées d'amortissement des biens et de procéder au remboursement partiel anticipé de l'avance consentie par le Département lors de la création de cette régie. C'est l'ensemble des petites centrales hydro-électriques sur le canal Rhin-Rhône désaffecté, avec un bon retour sur investissement, donc une opération rentable pour le Département.

Merci.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président de Commission. Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions sur ces trois rapports ? Ce n'est pas le cas. Dans ce cas, je propose à Mme LUTENBACHER de nous présenter les délibérations.

Annick LUTENBACHER.

POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique de l'environnement et du cadre de vie qui mobilisera des dépenses à hauteur de 18 584 450 € et générera des recettes d'un montant de 9 567 500 € au budget primitif 2020, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- ❖ Inscrit, au titre du budget primitif 2020, pour la Politique de l'eau :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 355 320 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 11 237 000 € et un total d'autorisation de programme de 854 441,60 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 65 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 990 000 €,

- ❖ inscrit, au titre du budget primitif 2020, pour la Politique de l'environnement :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 042 130 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 387 500 € et un total d'autorisation de programme de 190 000 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 8 140 000 €,

- ❖ inscrit, au titre du budget primitif 2020, pour la Politique de l'agriculture (y compris l'Abattoir de Cernay et le Laboratoire Vétérinaire Départemental) :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 608 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 942 000 € et un total d'autorisation de programme de 50 000 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 222 500 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 125 000 €,

- ❖ inscrit, au titre du budget primitif 2020, pour la Politique du cadre de vie :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 552 500 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 275 000 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 15 000 €,

- ❖ inscrit, au titre du budget primitif 2020, pour la Politique de la transition énergétique :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 85 000 €,

- en investissement : un crédit de paiement de 100 000 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 10 000 €,
- ❖ prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 de la présente délibération,
- ❖ approuve l'annexe 2, jointe à la présente délibération, établissant les tarifs du laboratoire vétérinaire départemental fixés pour 2020,
- ❖ donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et du suivi du budget 2020.

Mme la Présidente

Merci à vous. Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Merci. Pas d'abstention ? Pas de voix contre ? Rapport adopté. Mme LUTENBACHER, pour le deuxième rapport.

Annick LUTENBACHER.

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique en faveur de la montagne qui mobilisera des dépenses à hauteur de 2 231 247 € au budget primitif 2020, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- ❖ Inscrit au titre du budget primitif 2020 pour la politique en faveur de la montagne :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 787 940 €
 - en investissement : un crédit de 1 443 307 € et un total d'autorisation d'engagement de 6 885 439 €,
- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 de la présente délibération,
- ❖ Autorise la dérogation au règlement financier départemental et précise que la subvention de 1 M€ relative aux travaux d'aménagement du Col de la Schlucht, sous maîtrise d'ouvrage du Département des Vosges, fera l'objet d'un versement initial de 50 % de son montant en 2020, le solde étant versé en 2021, après l'achèvement des travaux sur présentation des justificatifs nécessaires, sous réserve :
 - de l'attribution de la subvention au Département des Vosges par la Commission permanente en 2020,
 - de la signature, le cas échéant, de la convention de financement par les parties,

- de l'inscription des crédits de paiement correspondants aux budgets primitifs 2020 et 2021,
- ❖ Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2020.

Mme la Présidente

Merci à vous. Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Rapport adopté. Et la dernière délibération, sur la régie de production d'énergie électrique : Mme LUTENBACHER.

Annick LUTENBACHER.**BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA REGIE DEPARTEMENTALE DE PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif au budget primitif de la régie départementale de production d'énergie électrique du Département du Haut-Rhin pour l'exercice 2020, ainsi que la modification des durées d'amortissement et le remboursement partiel anticipé de l'avance consentie en 2015, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

-Adopte le budget de la régie départementale de production d'énergie électrique pour un montant total de 1 220 000 €, dont 271 500 € en section de fonctionnement et 948 500 € en section d'investissement selon tableau joint à la présente délibération,

-Approuve la nouvelle grille des durées d'amortissement, jointe à la présente délibération,

-Accepte que le remboursement partiel anticipé de l'avance de 1 500 000 €, consentie par le Département en 2015, ait pour effet de réduire la durée de l'amortissement de cette dernière de 4 ans et non de diminuer le montant des échéances.

Mme la Présidente

Merci à vous. Je mets le rapport aux voix. Votes contre ? Abstentions ? Rapport adopté. Merci à vous, M. le Président de Commission, et aux membres de votre Commission, ainsi qu'aux services de l'environnement, d'être toujours à la pointe des enjeux de notre époque dans ces domaines de l'énergie, de la biodiversité et du développement durable.

À présent, la parole est à la Présidente de la 7^e Commission, Mme GROFF.

Bernadette GROFF

Merci beaucoup, Mme la Présidente. Beaucoup de sujets ont été abordés effectivement aujourd'hui, avec ces différents rapports adoptés. Mais bien sûr la transmission des savoirs, le partage des arts et la valorisation du patrimoine dont vous avez parlé, Mme la Présidente, et de l'histoire, paraissent aussi des sujets fondamentaux. Récemment, un écrivain, M. Kamel DAOUD, écrivait : « La culture est vraiment vitale. Vitale pour sauver les gens. Il faut transmettre aux jeunes le maximum de culture. Celle-ci seulement pourra les prémunir contre les manipulations religieuses, les idéologies les plus

morbides. Si la culture n'est pas là pour tempérer tout cela, alors c'est la catastrophe. » Il y a également un rapport qui avait été demandé par Mme Françoise NYSSSEN, qui était alors Ministre de la culture, sur ce qu'on peut appeler la santé culturelle, dont la psychologue et psychanalyste Sophie MARINOPOULOS disait que c'était parmi les besoins vitaux de l'enfant, comme dormir, manger ou boire. Par ce nouveau concept de santé culturelle, il convient de comprendre que la culture est notre lien à autrui, et plus particulièrement le lien parent-enfant, avec au fond l'idée que la culture est indissociable des questions de pacification sociale. Mme MARINOPOULOS a identifié également un défi sanitaire générateur de tensions sociales qu'elle qualifie de malnutrition culturelle, et qui se manifeste par un appauvrissement du langage, une perte d'estime de soi et un manque d'empathie ou de reconnaissance de la différence. Et elle disait tout simplement, de façon imagée : « Comme les enfants de l'après-guerre ont été nourris de lait, les bébés de la société hypermoderne doivent l'être de ce lait symbolique qu'est la culture et le lien humain. »

Je voudrais rappeler également que notre Présidente est également Présidente de la Commission culture et patrimoine au niveau de l'ADF (Association des départements de France).

Notre action du Département a été profondément remaniée depuis la réalisation d'une évaluation de la politique culturelle. Nous avons mis en place et lancé des appels à projets, pour favoriser l'accès des collégiens et des publics de la solidarité et de la culture, adopté un nouveau schéma des enseignements artistiques, mis en place des réseaux de veilleurs de château, adopté un plan patrimoine. Le Département s'est également doté d'un nouveau schéma de lecture publique et a fait rayonner ses archives hors les murs grâce à l'exposition « 18-25 : les Alsaciens, paix sur le Rhin ». Ces différents chantiers, bien sûr, seront poursuivis en 2020.

En ce qui concerne, j'allais dire de façon plus pragmatique, notre politique de la culture et du patrimoine, notre budget global en 2020 s'élève à 6 089 292 € en fonctionnement et à 2 912 500 € en investissement.

Notre politique départementale s'articule autour de quatre piliers majeurs. D'abord, la consolidation de nos appels à projets, qui est notre marque de fabrique. Ces appels à projets représentent pour 2020 127 000 €. On en a parlé tout à l'heure : c'est pour rapprocher de la culture les collégiens, pour que les jeunes puissent rencontrer des artistes et des œuvres d'art, pour rapprocher également de la culture tous les publics du champ social. En deuxième pilier, nous avons la poursuite de l'aide à l'aménagement et à la création de médiathèques : 250 000 € à nouveau prévus en 2020. C'est la concrétisation de notre nouveau schéma de lecture publique. Et en 2019, cette année, nous avons inauguré la médiathèque de Munster. Je pense particulièrement à ma collègue Mme Monique MARTIN. Le troisième pilier, c'est le développement des actions de soutien et de valorisation du patrimoine, avec ce fameux Plan Patrimoine 68, dont vous avez parlé, Mme la Présidente, et qui représente presque 3,5 M€ qui sont prévus en 2020, et une grosse enveloppe qui a été votée également par mes collègues en 2019. Le quatrième et dernier pilier, c'est le lancement avec le Bas-Rhin d'une saison culturelle dans les châteaux-forts, afin de marquer également la renaissance institutionnelle de l'Alsace et de renforcer la valorisation des châteaux-forts : 80 000 € prévus en 2020. Nous avons organisé en 2019, et ce sera également reconduit en 2020, « Collège au château », avec différents partenariats, qui sont Archéologie Alsace, l'ADT, la Fondation du patrimoine et nos veilleurs de château, qui ont participé à cette belle opération culture « Collège au château ».

Notre politique culturelle et du patrimoine s'inscrit également dans la réaffirmation du soutien aux projets culturels de différents territoires : 205 000 € prévus pour 2020. Je pense particulièrement aux territoires de Mulhouse, du Val d'Argent et de Thann-Cernay qui ont déposé certains dossiers. Concernant la densification de l'action culturelle de la médiathèque et des archives, nous prévoyons

75 500 € en 2020. Cette année, nous fêtons les soixante ans de nos archives départementales. Hier, j'étais sur place avec un collègue de Colmar pour qu'il puisse voir comment travaillent nos artistes. Une fresque a été mise en place sur un des murs qui jouxtent nos archives départementales. L'histoire est la mémoire de notre territoire également. Des outils numériques ont été mis en place. Un partenariat avec l'INA a été mis en place également. Et nous avons également réalisé un site internet. Concernant les réflexions et les actions communes avec le CD 67 et 68, liées à la Collectivité européenne d'Alsace, nous avons beaucoup travaillé avec le Bas-Rhin. Historiquement, nous travaillons déjà avec eux sur le patrimoine, sur le veilleur du château, sur la saison culturelle dans les châteaux et plusieurs étapes de travail ont déjà été mises en place. Une vidéo de l'Alsace a également été mise en place et il y aura également d'autres liens entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

Je voulais faire un résumé rapide, mais je tenais à réaffirmer tout ça, à réaffirmer la présence et l'importance de la culture sur notre territoire, bien sûr à remercier nos services qui ont beaucoup travaillé. Et je voulais préciser que, quand nous sommes sur le territoire avec nos services, c'est souvent les week-ends, c'est souvent le soir tard, puisqu'ils nous accompagnent au niveau des différents concerts qui ont lieu. Même quand il s'agit d'être sur place un 3 novembre tard le soir, ils étaient à mes côtés. Bien sûr, je tenais à remercier notre Directeur des services de la culture et du patrimoine, M. PRIOUL. J'espère que je n'ai pas été trop longue. Merci, Mme la Présidente.

Mme la Présidente

Merci à vous. Effectivement, concernant la culture, c'est souvent le soir et le week-end qu'il y a les manifestations. Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Mme DIETRICH.

Martine DIETRICH

Merci, Mme la Présidente. Chers collègues, je vais juste intervenir ce matin. Il vous a donc été distribué le calendrier interreligieux de Colmar et environs. Vous êtes censés savoir qu'effectivement il est soutenu en partie par le fonds interreligieux, qui a donc été voté au Département. Ce nouveau calendrier présente les différentes fêtes religieuses qui rythmeront l'année 2020, mais surtout autour de la thématique « L'homme, la nature et les religions ». Les représentants des principales confessions présentes à Colmar se sont concertés et mobilisés pour élaborer ce nouveau calendrier. La diversité culturelle est une richesse et chaque confession peut faire partager ses convictions et permettre de mieux se comprendre et de mieux se connaître, de mieux connaître l'autre. C'est un travail d'écoute et d'échanges. Ce calendrier est conçu comme un outil, un symbole à l'écoute et du respect, au service des collègues et des institutions pour le mieux vivre ensemble. C'est vrai que, de plus en plus, on essaie de rentrer au niveau des collègues et de faire participer les collégiens et les représentants des différentes religions. Voilà, je ne vais pas être plus longue. Je vous souhaite une bonne lecture à toutes et à tous.

Mme la Présidente

Merci, Mme DIETRICH, et merci d'avoir mis en avant cette action, qui est l'une des actions mises en œuvre auprès des collégiens, auprès des jeunes, pour développer, comme vous le disiez, la meilleure connaissance de la culture et de la religion de l'autre, et surtout pour les amener au respect et à la tolérance – et on sait combien c'est important actuellement. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Mme VALLAT.

Marie-France VALLAT

Merci, Mme la Présidente. Merci Martine. C'est vrai que ce calendrier paraît chaque année. Il y en a un autre qui paraît je crois toujours à Mulhouse. Je me demandais s'il pouvait y avoir un calendrier départemental, qui serait porté par l'ensemble des instances religieuses, parce que cela ferait l'unité sur le territoire.

Mme la Présidente

Mme DIETRICH, vous souhaitez répondre ou vous souhaitez que je réponde ? Mme DIETRICH.

Martine DIETRICH

Merci Marie-France. C'est une réflexion qu'on a déjà eue entre nous, effectivement. Mais c'est vrai qu'à ce moment-là, il faut vraiment associer tous les partenaires du département. C'est vrai que dans la région mulhousienne, vous êtes beaucoup plus en avance par rapport à Colmar – ce que j'ai pu remarquer au cours de cette année. C'est une réflexion que l'on peut avoir. Après, effectivement, avec la CeA, il faudra voir au niveau du Bas-Rhin ce qui se passe. Pour le moment, il n'y a pas de calendrier interreligieux propre, hormis celui de l'Eurométropole. Donc il faudra qu'on voie, effectivement. Mais peut-être qu'on va rester encore en 2021, puisque la CeA ne sera pas encore créée au moment de la diffusion. Il faudra voir par la suite.

Mme la Présidente

Merci. En tout cas, la réflexion est en cours au niveau départemental. D'autres interventions suite à la présentation du rapport de la 7^e Commission ?

Je voudrais juste rajouter un point qui a été discuté en Commission culture et patrimoine le 6 décembre, et qui va dans le sens justement d'une culture qui va à la rencontre des jeunes et des territoires, puisque nous allons franchir au mois de janvier une nouvelle étape dans l'accès des jeunes à la culture, avec la signature d'un partenariat entre la chaîne franco-allemande ARTE et le Conseil départemental du Haut-Rhin, ce qui permettra, dès janvier 2020, aux collégiens haut-rhinois de disposer de la plateforme Educ'ARTE, qui leur permettra de visionner plus de 1 200 vidéos qui sont issues des collections de la chaîne ARTE. Nous serons aussi, d'ailleurs, le premier Département à faire profiter, à proposer cette offre culturelle aux collégiens. Offre culturelle, mais aussi offre dans le domaine du développement du bilinguisme, puisqu'à 80 %, ce sont des vidéos qui sont visibles en allemand. Je tenais encore à souligner ce point-là.

Puisqu'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je vais passer la parole à Mme HELDERLÉ pour la lecture de la délibération.

Émilie HELDERLÉ.**POLITIQUE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique en faveur de la Culture et du Patrimoine, qui mobilisera 9 360 232 € au budget primitif 2020, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- ❖ Inscrit, au titre du budget primitif 2020 pour la politique de la Culture et du Patrimoine
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 6 089 292 € et un total d'autorisation d'engagement de 122 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 2 912 500 € et un total d'autorisation de programme de 462 500 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 288 440 € et un total d'autorisation d'engagement de 8 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 70 000 € et un total d'autorisation de programme de 70 000 €,
- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 à la présente délibération,
- ❖ Autorise le versement des cotisations dans la limite des crédits inscrits à l'annexe 1 à la présente délibération (cf. nature 6281 « concours divers »),
- ❖ Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre :
 - de l'exécution et du suivi du budget 2020,
 - de la définition des animations et des projets, ainsi que des modalités de leur mise en œuvre dans le cadre projet de saison culturelle dans les châteaux forts en préfiguration de la Collectivité européenne d'Alsace, en partenariat avec le Département du Bas-Rhin.
- ❖ Donne délégation à la Commission permanente pour déroger au règlement financier concernant les modalités de versement des subventions départementales d'investissement 2020 en faveur de l'Association de l'Ecomusée d'Alsace.

Mme la Présidente

Merci, Mme HELDERLÉ. Je mets le rapport aux voix. Votes contre ? Abstentions ? Rapport adopté. Je vous remercie. Et merci, Mme GROFF, de porter si haut les couleurs de la culture de notre Département.

Nous passons à présent à M. VOGT, Président de la 8^{ème} Commission éducation et jeunesse.

Pierre VOGT

Merci, Mme la Présidente. Il s'agit d'éducation et de jeunesse. En écoutant ma collègue, Bernadette GROFF, qui parlait de la culture, m'est venue une petite phrase d'un certain Victor Hugo, qui disait que l'éducation est l'arme la plus puissante qui peut changer le monde. Voilà. Et il y a du boulot, voilà.

Il s'agit de notre politique PRET, pour la réussite éducative de tous. Le budget global s'élève à 41 M€, avec au niveau des dépenses de fonctionnement 17 678 913 €, et pour l'investissement 23 330 084 €. Je voudrais simplement donner quelques précisions concernant l'investissement. Depuis trois ans, nous sommes passés de 10 M€ d'investissement, à 16 M€ l'année dernière et à 23 M€ cette année, ce qui est absolument considérable.

Concernant cette politique, nous avons plusieurs piliers. Le premier pilier concerne l'évolution des cartes scolaires des territoires, en particulier les territoires en tension en ce qui concerne les effectifs de Mulhouse et de Saint-Louis. Ce sont des dossiers très compliqués. En tout cas, nous les suivons, nous les pilotons régulièrement, plusieurs fois par année. D'ailleurs, dans le prolongement de tout ce travail qui a été mené, cela nous a conduits à la prise de décision pour la construction de deux nouveaux collèges : le collège de Kembs et le collège de Mulhouse. Le programme pluriannuel de modernisation immobilière est le deuxième pilier. On a déjà parlé des 23 M€ d'investissement. Mais je rappellerai quand même que ces 23 M€, c'est pour l'année 2020. Notre plan pluriannuel d'investissement qui va jusqu'en 2025 est passé de 15 M€ à 201 M€ aujourd'hui. Le troisième pilier concerne le renouvellement des équipements informatiques et les équipements mobiles connectés dans les collèges. Le budget s'élève à 1 090 000 €, dont 350 000 € pour les tablettes. Ce sera un deuxième appel à projets, puisque nous avons lancé le premier appel à projets l'année dernière. Ensuite, nous allons poursuivre nos politiques culturelles, en liaison avec les services de la culture, n'est-ce pas Bernadette, sportives, avec M. le Président de la Commission des sports, Marc, environnementales, citoyennes, transfrontalières et sociales. Je rappelle qu'il y a beaucoup de projets dans ce cadre-là, qui sont menés avec les collèges.

Je voudrais aussi citer, dans la politique de l'éducation et de la jeunesse, le maintien d'un service public de qualité dans les collèges, concernant la restauration scolaire, la maintenance, le nettoyage des locaux. Nous avons aussi le renouvellement de l'appel à projets « Jeunes citoyens », qui va être lancé dès le mois de février, avec des aides au niveau du partenariat avec la Caisse d'allocations familiales, avec des aides assez importantes, et l'État (DDCSPP). Nous avons continué aussi les réflexions communes entre le CD 68 et 67, liées à la CeA.

Je voudrais simplement m'arrêter là, remercier l'ensemble des collaborateurs des différentes Directions, parce qu'il y a plusieurs Directions qui nous ont aidé à élaborer ce Budget : d'abord, naturellement, les services de l'éducation, les services de la DILO (immobilier), les services de l'informatique et la DRH. Tous ces services contribuent au quotidien, particulièrement les services de l'éducation, à améliorer la qualité de vie de l'ensemble de nos collégiens, de nos 30 000 collégiens. Voilà.

Mme la Présidente

Merci, Pierre VOGT. Et merci d'être toujours sur le terrain, au plus près des préoccupations des collèges. Je voudrais également préciser que notre plan pluriannuel d'investissement est passé de 150 à 200 M€, parce que, justement, nous avons intégré la construction des deux collèges (Kembs, Mulhouse) et un certain nombre d'autres opérations. Cela prouve aussi, j'ai envie de dire, la réactivité de ce plan. Est-ce qu'il y a des questions, chers collègues ? Ça n'est pas le cas. Mme GROFF, si vous voulez bien nous présenter la délibération... Merci.

Bernadette GROFF

POLITIQUE DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique en faveur de l'Education et de la Jeunesse, qui mobilisera 46 783 934 € au budget primitif 2020, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2020 pour la politique « Education et Jeunesse » :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 17 678 913 € et un total d'autorisation d'engagement de 190 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 23 330 084 € et un total d'autorisation de programme de 41 338 332,52 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 500 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 4 274 937 € et un total d'autorisation de programme de 1 966 679 €.
- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 du présent rapport.
- ❖ Adopte la mise à jour du programme pluriannuel de modernisation immobilière des collèges (montant global de 201 438 434 €) figurant en annexe 2, dont les moyens et les ajustements sont votés chaque année au budget primitif,
- ❖ Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2020.

Mme la Présidente

Merci, Mme GROFF. Je mets le rapport aux voix. Votes contre ? Abstentions ? Rapport adopté. Je vous remercie. Merci encore, M. VOGT.

À présent, nous passons au rapport de la Commission sport et vie associative. M. SCHITTLY.

Marc SCHITTLY

Comment va s'articuler la politique du sport dans notre Département pour l'an prochain avec un budget global en fonctionnement de près de 1,8 M€ et un peu plus de 600 000 € en investissement. Celle-ci va s'articuler autour de quatre piliers. L'encouragement au sport (scolaire, haut niveau, manifestations, comités départementaux, aides aux clubs, mercredis des neiges), pour lequel 1 420 000 € sont prévus. La poursuite du partenariat avec le Centre sportif régional d'Alsace, qu'on a bien fait de ne pas débaptiser dans un temps antérieur, puisque maintenant il s'agit bien de l'Alsace, pour laquelle 450 000 € sont prévus. C'est un engagement antérieur que j'avais pris, compte tenu des rapports, je dirai, fructueux avec la M2A, qui a pu porter la poursuite de cette activité. Ensuite, la mise en œuvre des actions labellisées « Terre de Jeux 2024 », et le lancement de deux appels à projets (40 000 € prévus en 2020). Dans ce cadre, des autorisations de programme de 15 000 € et des autorisations d'engagement de 50 000 € sont prévues.

La politique du sport s'inscrit également dans de nouveaux projets de soutien des travaux dans les gymnases mis à disposition des collèges et le suivi des dossiers engagés jusqu'à la fin 2019 : 500 000 € sont prévus à ce sujet. Les mercredis sportifs, qui sont fortement reconnus par tous les acteurs et tous les élus, en direction des jeunes collégiens, et en lien avec la stratégie OR, seront également poursuivis. Enfin, l'approfondissement de la gouvernance du sport à l'échelle de l'Alsace

dans la perspective de la Collectivité européenne d'Alsace est également une ardente obligation, et il nous semble important d'affirmer au plus tôt le rôle des Départements et de cette nouvelle Collectivité dans la gouvernance du sport. Il s'agit également de mobiliser les élus et le mouvement sportif en faveur de l'approche alsacienne, et en particulier les comités départementaux olympiques et sportifs, en les incitant à fusionner pour donner l'exemple. Enfin : concrétiser la politique sportive de ce futur Département par une communication repensée, avec des pistes pouvant être engagées à budget constant assez rapidement.

Pour terminer, j'aimerais forcément remercier l'administration, qui a permis l'élaboration de ce Budget, mais également tous les membres du Conseil départemental des sports, qui se réunissent depuis plusieurs années et qui permettent de concrétiser celle-ci.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président SCHITTLY. Est-ce qu'il y a des interventions sur la politique sportive et associative de notre Département ? Ça n'est pas le cas. Je propose alors à Mme HELDERLÉ de nous présenter la délibération.

Émilie HELDERLÉ.

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique en faveur du sport, qui mobilisera 2 410 000 € au budget primitif 2020, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2020, pour la politique en faveur du sport :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 795 000 € et un total d'autorisation d'engagement de 50 000 € ;
 - en investissement : un crédit de paiement de 615 000 € et un total de 15 000 € d'autorisation de programme.
- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 de la présente délibération.
- ❖ Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2020.

Mme la Présidente

Merci à vous. Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Rapport adopté. Je vous remercie. Merci, M. SCHITTLY, pour le rapport. Et merci aussi : grâce à vous et à votre action, 2020 sera une année placée sous le signe du sport pour le Conseil départemental du Haut-Rhin.

À présent, nous passons à la 10^e Commission, pour ce qui est de la politique de l'habitat. Mme Fatima JENN.

Fatima JENN

Merci, Mme la Présidente. Cette fois-ci, c'est l'habitat. Le budget consacré à l'habitat est stable. C'est d'abord une politique volontariste et très dynamique, qui se traduit notamment par la poursuite du plan d'intérêt général « Habiter Mieux 68 », le suivi du POPAC, le soutien aux travaux d'économie d'énergie réalisés par les propriétaires occupants ou les propriétaires bailleurs, le soutien à la réhabilitation thermique du parc public. Pour l'année 2020, il sera marqué par de nouvelles orientations, telles que le soutien au nouveau plan national de rénovation urbaine de M2A, qui cible la réhabilitation thermique des logements sociaux, et le lancement d'une étude pré-opérationnelle d'un PIG transition énergétique dans le cadre du post-Fessenheim. L'objectif est d'accélérer la dynamique en matière de transition énergétique, écologique et d'innovation, en augmentant le nombre de rénovations énergétiques du parc privé à destination des ménages modestes et en mobilisant les filières économiques de rénovation.

Le Département poursuivra également la gestion de la fin de délégation des aides à la pierre, le copilotage avec l'État des programmes règlementaires tels que le Plan départemental de l'habitat, dont l'approbation est prévue au courant du deuxième semestre 2020, le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, ainsi que le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage, qui devrait être approuvé d'ici le deuxième semestre 2020.

Merci.

Rémy WITH (Président de séance)

Merci Madame JENN. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Ce n'est pas le cas. Est-ce qu'on peut passer à la lecture de la délibération ? C'est Mme BOHN.

Patricia BOHN

POLITIQUE DE L'HABITAT

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique de l'Habitat qui mobilisera des dépenses à hauteur de 4 199 500 € et générera des recettes d'un montant de 1 659 342 € au budget primitif 2020, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2020, pour la politique de l'Habitat :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 773 500 € et un total d'autorisation d'engagement de 315 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 3 426 000 € et un total d'autorisation de programme de 1 000 000 €
- en recettes :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 302 500 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 1 356 842 €
- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 de la présente délibération,
 - ❖ Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2020.

Rémy WITH

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Je n'en vois pas. On va donc mettre aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est approuvée. Merci. Je cède la place à Mme la Présidente.

Mme la Présidente

Merci, M. le Premier vice-président. Et merci aux collègues, Mme JENN et Mme BOHN.

Je propose à présent à M. ADRIAN de prendre la parole pour le rapport de la 11^e Commission.
M. ADRIAN.

Daniel ADRIAN

Merci, Mme la Présidente. Pour la 11^e, c'est la présentation d'un petit Budget. Je le dis chaque année, mais c'est bien vrai. Néanmoins, une action importante, vous l'avez dit Mme la Présidente, qui sera l'épine dorsale, est le travail transfrontalier. Je crois que c'est important de le souligner.

Deux axes pour notre Commission. Le premier axe est la politique transfrontalière, avec un budget pour 2020 qu'on vous propose à 437 584 € en fonctionnement et 143 900 € de recettes de fonctionnement. Ce budget concerne plus particulièrement tout ce qui est autour de la stratégie Or. Ça nous permettra de la poursuivre et surtout de l'accentuer, avec quelques exemples qu'on vous cite : l'Assemblée générale de la MOT, que nous accueillerons au mois de mai, ce qui n'est pas anodin pour nous, au niveau du Département, ni au niveau du budget que ça engendre ; une petite coordination avec les partenaires pour la Landesgartenschau de Neuenburg, où nous souhaitons être présents ; bien sûr, l'approfondissement des liens avec le Centre européen de la consommation et les INFOBEST (nous faisons un travail remarquable avec celui du Palmrain et celui Vogelgrun-Breisach), qui ont été fléchés et montrés, ainsi que les Eurodistricts, avec une annotation tout à fait particulière dans le traité d'Aix-la-Chapelle – je crois que c'est important de le rappeler ici. Au niveau de l'Eurodistrict aussi, nous gardons notre soutien à l'ETB pour son fonctionnement, avec une attention bien particulière en 2020 pour l'Eurodistrict qui est en train de prendre corps, qui est en train de se structurer, qui est celui de la Région Freiburg – Centre et Sud Alsace. Il est important d'avoir tout cela bien en tête, avec un travail sur les futurs programmes européens, en lien avec le Département du Bas-Rhin. Nous travaillons beaucoup en coopération très étroite avec les Bas-rhinois.

Le travail transfrontalier n'est pas toujours un long fleuve tranquille. Il y a trois semaines, à Bâle, c'était même un peu chaud au niveau de la conférence du Rhin supérieur, puisqu'il s'agit de s'entendre, les trois pays, sur des objectifs communs, sur des travaux communs. Mme la Présidente, j'ai entendu tout à l'heure Philippe nous faire l'explication et la démonstration d'un tas de choses qui

sont induites, qu'on ne voit pas toujours. Il serait peut-être important qu'au niveau de la 11^e Commission on puisse un jour rapidement relever les montants qui sont en jeu et qui sont discutés par rapport à tous ces projets transfrontaliers que nous portons et pour lesquels nous nous battons.

J'ai été très agréablement surpris, chère Brigitte, que vous parliez, tout à l'heure, du développement durable, de l'énergie positive aussi, puisque vous savez que le Département du Haut-Rhin, au travers, certes, la présidence de la Commission que je porte, mais aussi à travers le travail de nos services, est très présent et très engagé au niveau du Conseil rhénan en ce qui concerne l'environnement et l'agriculture. Ces choses se tiennent, mais on ne les voit pas comme ça à travers un budget.

J'en viens au deuxième axe que nous connaissons tous. Nous en parlons souvent. Nous le portons avec conviction. C'est celui de la promotion du bilinguisme. Sont prévus 1 732 500 € en fonctionnement. Surtout, je vous rappelle que dans ce 1,732 M€, il y a le fameux 1 M€ qui est notre contribution avec le Département du Bas-Rhin et la Région pour amener nos 3 M€ vers l'État pour assurer ce bilinguisme. Nous avons dit il y a peu de temps que nous avons avancé récemment, avec des propositions vraiment concrètes de la part de l'Académie et du Rectorat. Cela nous permettra aussi de travailler à ce mécanisme de recrutement des intervenants bilingues, que la CeA pourra recruter. Et c'est un des points forts, puisque si nous n'avons pas de ressources humaines, nous n'arriverons pas à développer tout ce bilinguisme. Et là, comment l'interpréter ou l'amener ? Il s'agit de vous parler de cette réflexion qu'il y a en cours autour de l'OLCA qui, dans la perspective de la CeA, va se retrouver restructuré, mais auquel nous souhaitons aussi apporter de nouvelles compétences, et peut-être surtout de nouveaux objectifs. Et, on vous le rappelle assez régulièrement et c'est un des points importants de cette culture du bilinguisme, c'est de développer les échanges des classes de collégiens. Mesdames et Messieurs, c'est quelque chose qui nous tient à cœur et qui est important, vital, par rapport au futur et par rapport au travail de ce bilinguisme.

Un petit rappel d'un événement 2020 qui aura de l'importance et qui sera bien relayé : le week-end de la Pentecôte, a donc lieu le Sprochrenner, cette course qui va de Bâle à Wissembourg, où nous, Département du Haut-Rhin, serons bien présents. Il faut bien vous imprégner de ce qu'il y a derrière ce logo que défend M. PUPPINCK (association Sprochrenner), qui nous vient du nord de la France. C'est vraiment remarquable par rapport à notre langue.

Voilà, Mme la Présidente et chers collègues, ce que je tenais à dire par rapport au travail de notre Commission.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue. M. le Président ADRIAN, merci à vous. Et puis merci aussi à Mme SCHMIDIGER, pour tout le travail accompli dans le domaine du transfrontalier et dans le domaine du bilinguisme.

Daniel ADRIAN

C'est un travail très collégial.

Mme la Présidente

Et qui est connu et reconnu par nos voisins. Des questions ? Des interventions ? Ce n'est pas le cas. Mme SCHMIDIGER, si vous voulez bien nous présenter le rapport...

Pascale SCHMIDIGER.

POLITIQUE DE L'ACTION TRANSFRONTALIERE, EUROPEENNE, INTERNATIONALE ET DE LA PROMOTION DU BILINGUISME

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et de la promotion du bilinguisme, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 2 480 084 € et générera des recettes d'un montant de 393 900 € au budget primitif 2020, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2020, pour la politique de l'action transfrontalière, européenne et internationale :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 437 584 € et un total d'autorisation d'engagement de 32 500 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 143 900 € et un total d'autorisation d'engagement de 10 000 €,

- ❖ Inscrit, au titre du Budget Primitif 2020, pour la politique de promotion du bilinguisme :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 732 500 € et un total d'autorisation d'engagement de 600 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 310 000 € et un total d'autorisation de programme de 310 000 €,
 - en recettes :
 - en investissement : un crédit de paiement de 250 000 € et un total d'autorisation de programme de 250 000 €,

- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 et 2 de la présente délibération,

- ❖ Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2020.

Mme la Présidente

Merci à vous. Je mets le rapport aux voix. Votes contre ? Abstentions ? Rapport adopté.

Nous passons à l'avant-dernière Commission, la 12^e Commission avec Pierre BIHL, avant de revenir à la 1^{ère} Commission. M. Pierre BIHL.

Pierre BIHL

Merci, Mme la Présidente. La 12^e Commission présente deux rapports. Avant de parler de celui qui concerne les ressources humaines, nous avons un rapport qui porte sur les budgets et les moyens des directions fonctionnelles de l'administration générale. Cela concerne plus particulièrement la Direction des systèmes d'information, où nous prévoyons 3 942 555 € en fonctionnement et 4 524 500 € en investissement. Cela concerne la Direction appuis juridique et documentaire pour 531 400 € : c'est un montant qui est stable par rapport au budget précédent. Cela concerne aussi la Direction générale des services pour 734 742 € : ce montant est en progression, tout simplement parce que nous avons fait appel aux prestations d'un AMO, d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, pour la régulation du trafic poids-lourds, qui va faire des études et nous présenter un certain nombre de scénarii concernant ce dossier. Rentre aussi dans ce rapport le budget du Cabinet et de la Direction de la communication, qui sont tous les deux stables par rapport à l'année précédente. Globalement, les budgets, les moyens qui sont proposés pour 2020, s'élèvent à 4 654 500 € pour les crédits d'investissement et à 8 200 951 € pour les crédits de fonctionnement. Nous avons des recettes, tant en investissement qu'en fonctionnement, de 125 900 €.

J'en profite pour remercier à mon tour l'ensemble des Directeurs de ces services et des équipes pour leur implication et l'élaboration de ces budgets.

Mme la Présidente

Merci. Et merci à vous pour votre implication si forte, M. le Président de Commission, dans les ressources humaines de notre Département. Des questions ? M. STRAUMANN.

Éric STRAUMANN

Mme la Présidente, juste une observation. On a donc évoqué dans ce rapport l'étude qu'on va réaliser pour établir une forme d'écotaxe qui a été supprimée en 2013 par le gouvernement socialiste à l'époque – une demande forte des Alsaciens depuis 2005, vous le savez, avec le transfert des poids-lourds. J'ai pris l'initiative, comme je siége à l'Assemblée parlementaire franco-allemande, de déposer une motion qui sera discutée les 5 et le 6 février prochains (l'Assemblée parlementaire franco-allemande siége à Strasbourg), en demandant, le cas échéant, mais ça va être l'étude qui va le démontrer, que s'il faut un accord du Bundestag, que le Bundestag réfléchisse dès maintenant si on pouvait passer par voie de convention avec les Allemands. Je ne préjuge pas des résultats de l'étude, bien entendu. Mais au moins, c'est que nos amis allemands soient prévenus qu'éventuellement on pourra demander l'accord du Bundestag pour étendre le système de la Maut-LKW de l'Allemagne vers la France – sans préjuger de ce qui va ressortir évidemment de cette étude.

Mme la Présidente

Merci à vous. En tout cas, aujourd'hui, toutes les hypothèses sont envisagées dans le cadre de l'étude. Mais c'est vrai que l'une des hypothèses, à savoir l'extension de la Maut à l'Alsace, n'était pas possible, puisqu'il faut que le Bundestag se prononce le cas échéant sur cette extension. Donc merci pour cette initiative. M. BIHL ?

Pierre BIHL

Je propose que Fabienne ORLANDI nous lise la délibération. Et je passe au rapport suivant.

Mme la Présidente

Voilà. Ensuite, vous présentez le rapport suivant.

Fabienne ORLANDI

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

MOYENS DES DIRECTIONS FONCTIONNELLES DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE (HORS RESSOURCES HUMAINES, FINANCES, VALORISATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER ET LOGISTIQUE)

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux moyens des Directions fonctionnelles de l'administration générale (hors ressources humaines, finances, valorisation du patrimoine immobilier et logistique) pour un montant total de dépenses, en investissement et en fonctionnement, de 12 855 251 € et de recettes de 125 900 € au budget primitif 2020, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Inscrit, au titre du budget primitif 2020, pour la Direction des systèmes d'information :

En dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 942 555 €
- en investissement : un crédit de paiement de 4 524 500 € et un total d'autorisation d'engagement de 4 524 500 €

En recettes :

- en investissement : un crédit de paiement de 115 900 €

- Inscrit, au titre du budget primitif 2020, pour la Direction appuis juridique et documentaire :

En dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 518 400 € reparti comme suit :
 - service juridique : 140 000 €
 - service documentation et veille : 145 300 €
 - service administratif de l'Assemblée : 246 100 €

En recettes :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 10 000 €

- Inscrit, au titre du budget primitif 2020, pour la Direction générale des services :

En dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 734 742 € repartit comme suit :
 - concours divers de la Direction générale des services : 80 000 €
 - service contrôle de gestion et pilotage des politiques publiques : 654 742 €
- Inscrit, au titre du budget primitif 2020, pour le Cabinet :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 221 700 €.
- Inscrit, au titre du budget primitif 2020, pour la Direction de la communication :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 770 554 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 130 000 € et un total d'autorisation de programme de 130 000 €
- Prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe I de la présente délibération.
- Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2020.

Mme la Présidente

Merci, Mme ORLANDI. Votes contre ? Abstentions ? Rapport adopté. Je vous remercie.

Je repasse la parole à M. Pierre BIHL.

Pierre BIHL

Merci. Le deuxième rapport porte sur les ressources humaines. Voici quelques mots pour évoquer ce rapport. En 2020, le contexte particulier de préparation de la mise en place de la nouvelle Collectivité européenne d'Alsace va mettre fortement à contribution la Direction des ressources humaines et du dialogue social, afin d'accompagner le changement de manière collective mais aussi individuelle.

Le budget global des ressources humaines 2020 s'élève à 100 040 764 € en fonctionnement, à 4 226 000 € au titre des recettes de fonctionnement et à 3 000 € au titre des dépenses et des recettes d'investissement.

Ce budget s'inscrit dans la ligne d'une évolution maîtrisée et contenue, avec une progression de 0,57 % des dépenses de fonctionnement. Il convient de préciser toutefois qu'à ce stade, cette proposition budgétaire n'intègre aucun crédit supplémentaire, qui serait éventuellement nécessaire

au courant de l'année 2020 à une convergence anticipée des régimes indemnitaires ou des politiques d'action sociale des deux Départements. Ce sont des sujets qu'il faudra éventuellement revoir dans le cadre des Décisions modificatives en 2020. En revanche, ont été majorées les enveloppes dédiées à l'offre de formation à destination des personnels, aux déplacements professionnels ou à l'accompagnement au changement, dans le contexte des travaux de convergence avec le Département du Bas-Rhin. Nous avons reconduit également des enveloppes financières destinées à la prévention et à l'action sociale en faveur des agents, notamment les tickets restaurant pour 2 325 000 €, la subvention à l'Association du personnel départementale pour 567 000 €, la médecine du travail et les honoraires médicaux pour 320 000 € et les prestations sociales pour 117 500 €.

D'autres points figurent dans ce rapport. Ce sont des points qui reviennent aussi de façon régulière : l'ajustement du tableau des emplois ; le recours à des agents contractuels lorsque nous n'avons pas de personnel fonctionnaire par rapport aux recrutements que nous faisons ; l'organisation du temps de travail des chauffeurs du Cabinet ; la mise en place de nouvelles astreintes pour le Cabinet de la Présidente et la Direction de la communication ; et l'instauration d'une indemnité horaire pour travail le dimanche et les jours fériés.

Là aussi, j'adresse mes remerciements très sincères à Danièle WOLFF et à son équipe, ainsi qu'à l'ensemble des agents de la Direction des ressources humaines.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président. Des questions ? Ça n'est pas le cas. Mme ORLANDI, pour la délibération.

Fabienne ORLANDI

LES RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux ressources humaines, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 100 040 764 € pour le fonctionnement et 3 000 € pour l'investissement et génèrera des recettes d'un montant de 4 226 000 € pour le fonctionnement et 3 000 € pour l'investissement au budget primitif 2020, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Inscrit au budget primitif 2020 des ressources humaines :
 - 100 040 764 € au titre des dépenses de fonctionnement dont 567 000 € pour la subvention à l'ASPAD68 et 77 000 € pour la subvention à la caisse départementale de retraites ;
 - 4 226 000 € au titre des recettes de fonctionnement ;
 - 3 000 € au titre des dépenses d'investissement ;
 - 3 000 € au titre des recettes d'investissement ;

- Vote une autorisation de programme de 3 000 € sur les dépenses d'investissement et de 3 000 € sur les recettes d'investissement ;
- Prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe I ;
- Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2020 ;
- Approuve les créations d'emplois listées à l'annexe II ;
- Approuve le tableau des emplois tel que présenté en annexe III ;
- Autorise par principe le recrutement éventuel d'agents contractuels sur des emplois budgétaires non permanents et permanents de catégories A, B, C, dans la limite des emplois créés et des crédits prévus au budget, sur le fondement des articles 3-1°, 3-2°, 3-1 et 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ; de charger l'organe exécutif de fixer les montants des rémunérations en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, les qualifications requises pour leur exercice, les qualifications détenues par les candidats retenus ainsi que leur expérience ;
- Autorise, en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire, le recrutement d'agents contractuels, sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, au vu des besoins des services, pour les emplois mentionnés dans l'annexe IV ;
- Autorise, le cas échéant, le recrutement de personnels vacataires pour des prestations de services ponctuelles ou pour l'exécution d'actes déterminés non continus dans le temps correspondant à des tâches précises et l'application pour ces personnels du principe de la rémunération à la vacation après constatation du service fait, dans la limite des crédits inscrits à ce titre au budget départemental ;
- Apporte des modifications au règlement dérogatoire du temps de travail applicable aux chauffeurs du Cabinet en remplaçant le cycle actuel par un cycle de trois semaines à raison de 35 heures hebdomadaires assorties des bornes horaires suivantes :
 - Une semaine de matin du lundi au vendredi de 7 h et 14 h ;
 - Une semaine d'après-midi du lundi au vendredi de 13 h et 20 h ;
 - Une semaine du jeudi au dimanche. Les bornes quotidiennes de travail sont comprises entre 8 h et 17 h 30 le jeudi et vendredi et entre 10 h et 20 h le samedi et dimanche.

Les autres dispositions du règlement du temps de travail dérogatoire des chauffeurs du Cabinet restent inchangées ;

- Instaure un dispositif d'astreintes d'exploitation pour les chauffeurs du Cabinet afin de pouvoir répondre aux besoins de déplacements de la Présidente en dehors des bornes horaires de leur cycle de travail.

Ces astreintes couvrent les périodes suivantes :

- les nuits du lundi au jeudi de 20 h à 24 h ;
- les week-end du vendredi 20 h au lundi 7 h ;
- les jours fériés de 7 h à 24 heures.

Les modalités d'indemnisation ou de compensation en temps de ces astreintes ainsi que les interventions qui en découlent sont celles énoncées par la délibération du Conseil départemental du 21 juin 2019 (rapport n°CD-2019-3-12-3) ;

- Instaure des astreintes à la Direction de la Communication afin de permettre des actions de communication en dehors des plages de travail prévues par le cycle de travail.

Les emplois concernés par ces astreintes sont :

- Le directeur de la communication ;
- Les délégué(e)s de direction ;
- L'attaché(e) de presse ;
- Les chargés de communication ;
- Le Web journaliste ;
- La ou le chargé(e) de développement.

Elles seront réalisées en semaine, le week-end ainsi que les jours fériés.

Les modalités d'indemnisation ou de compensation en temps de ces astreintes ainsi que les interventions qui en découlent sont celles énoncées par la délibération du Conseil départemental du 21 juin 2019 (rapport n°CD-2019-3-12-3) ;

- Décide la mise en place de l'indemnité horaire pour travail de dimanche et jours fériés prévue par arrêtés ministériels du 19 août 1975 et 31 décembre 1992 en faveur du personnel titulaire, stagiaire et contractuel remplissant les conditions pour en bénéficier.

Mme la Présidente

Merci, Mme ORLANDI. Votes contre ? Abstentions ? Rapport adopté. Merci, M. BIHL. Merci, Mme ORLANDI.

Et nous terminons avec la 1^{ère} Commission et la Présidente de la Commission des finances, Mme MILLION.

Lara MILLION

Merci beaucoup, Mme la Présidente. Le voilà, ce dernier budget du Conseil départemental du Haut-Rhin. Vous l'avez devant vos yeux, avec tout ce qui a été dit, effectivement, et tout ce qui a bien été explicité. Donc vous avez le budget en dépenses de fonctionnement et en recettes de fonctionnement, avec l'autofinancement comme nous vous l'avons expliqué tout à l'heure de plus de 80 M€, avec une augmentation des politiques de solidarité, une augmentation aussi des recettes comportant les impositions directes et les dotations. Concernant la section d'investissement, vous avez effectivement

un montant important d'investissements cette année, comme cela a été bien expliqué, les dépenses d'investissement, les recettes d'investissement et, évidemment, un équilibre du budget.

Nous rappelons quand même les éléments forts de ce budget : un budget de près de 800 M€ ; une diminution de 6,2 M€ d'économies sur les charges générales entre 2015 et 2019 ; 0 % de hausse des impôts en 2020 – mais cela a été également le cas depuis 2016 – ; diminution de 170 M€ de la dette – avec tout ce qui a été dit tout à l'heure – ; 396 M€ pour les familles et les solidarités avec les personnes les plus fragiles ; plus de 120 M€ d'investissements.

Ensemble, nous voguons vers la Collectivité européenne d'Alsace. Le prochain budget sera en février 2021. Nous sommes déjà, avec la Présidente et tous les collègues, en train de travailler sur ces perspectives concernant la Collectivité européenne d'Alsace, sur les convergences bien entendu, sur cette vision pluriannuelle de nos projets ensemble. Nous avons déjà mis en commun le plan pluriannuel d'investissement de la future CeA, qui serait aujourd'hui de plus 1,117 Md€. Donc vous voyez que nous avons beaucoup d'investissements en perspective, beaucoup de défis, beaucoup de challenges, tous ensemble, à mener. Merci beaucoup.

Mme la Présidente

Merci, Mme MILLION, et surtout merci pour tout le travail qui a permis d'arriver à la présentation de ce dernier budget de notre Conseil départemental du Haut-Rhin. Et merci aux services qui vous ont assistée dans ce travail. Est-ce qu'il y a des interventions ? À ce stade, ça n'est pas le cas.

Je mets au vote ce budget primitif 2020 de notre Conseil départemental. Qui est-ce qui est pour son adoption ? Je vous remercie. A priori, il n'y a, ni vote contre, ni abstention.

Merci à vous pour cette confiance, pour ce vote unanime de ce budget particulier, puisque c'est aussi en fait celui qui préfigure la Collectivité européenne d'Alsace. C'est un budget, je pense pouvoir le dire, d'ambition et de responsabilité, qui répond à la fois à des enjeux d'avenir (développement durable, jeunesse) et à des enjeux du quotidien (solidarité, autonomie, accompagnement des territoires, sécurité, et tous les rapports qui ont pu être présentés tout à l'heure). C'est un budget à l'alsacienne, qui montre que nous aurons tenu sur tout le mandat nos engagements vis-à-vis des Haut-Rhinois : pas d'augmentation d'impôt, baisse de l'endettement, hausse de l'investissement. C'est aussi – on l'a vu, notamment avec la 2^e Commission – que c'est un budget qui soutient l'emploi, qui soutient le développement des territoires. C'est un budget qui prépare la renaissance de l'Alsace et qui permet de soutenir 10 000 emplois par nos investissements et nos dépenses.

Enfin, chers collègues, grâce à notre bonne santé et à notre vitalité financière, nous pourrons, dans un an, donner naissance à une Alsace forte, qui a les moyens de ses ambitions. Merci à vous, parce que c'est grâce à vous tous que nous y sommes arrivés.

Il y a encore deux rapports, Mme la Présidente de la Commission.

Lara MILLION

Merci beaucoup, Mme la Présidente. Effectivement, un rapport concernant le taux de la fiscalité locale et les exonérations fiscales pour l'année 2020. Le taux à 13,17 % est inchangé depuis 2016. Concernant les autres taxes, les taux se maintiennent, que ce soit le taux de la taxe de publicité foncière, le taux de la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe d'aménagement et la taxe de séjour, et le taux de répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement. Voilà pour ce rapport concernant le taux de fiscalité et les exonérations fiscales pour l'année 2020.

Mme la Présidente

Merci à vous, Mme MILLION. Pas de question ? La délibération. Ah, et on n'a pas lu la délibération tout à l'heure. Donc Mme ORLANDI va lire la délibération sur le rapport qui vient d'être présenté. Ensuite – désolée, chers collègues –, on va revoter sur le Budget primitif, puisqu'il faut que la Rapporteuse nous lise la délibération. Mme ORLANDI.

Fabienne ORLANDI**TAUX DE FISCALITÉ LOCALE ET EXONÉRATIONS FISCALES POUR L'ANNÉE 2020**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux taux de fiscalité locale et aux exonérations fiscales du Département du Haut-Rhin, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

Le Conseil départemental décide :

- De maintenir pour l'année 2020 le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 13,17 % ;
- De prendre acte du maintien, à défaut de nouvelle délibération :
 - du taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement à 4,50 % ;
 - du coefficient de la taxe sur la consommation finales d'électricité à 4,25 ;
 - du taux d'imposition de la taxe d'aménagement à 1,9 % ;
 - de la taxe additionnelle à la taxe de séjour (taux fixé par la loi à 10 %) ;
- De fixer le taux de répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement, sur la base du produit perçu de cette taxe en 2019 à ce jour, à 0,11 % en faveur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE, soit une estimation budgétaire de 340 K€ en 2020) et à 1,79 % pour la protection des espaces naturels sensibles ;
- D'abroger, à compter du 1^{er} janvier 2021, l'ensemble des délibérations d'exonération relatives à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises prises antérieurement ;
- D'instituer à compter du 1^{er} janvier 2021 les exonérations relatives à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises figurant en annexe 1 de la présente délibération ;
- D'abroger, à compter du 1^{er} juin 2020, l'ensemble des délibérations d'exonération relatives aux droits de mutation à titre onéreux prises antérieurement ;
- D'instituer, à compter du 1^{er} juin 2020, les exonérations relatives aux droits de mutation à titre onéreux figurant en annexe 1 de la présente délibération.

Mme la Présidente

Merci. Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. La délibération du rapport BP 2020. Mme ORLANDI, s'il vous plaît.

Fabienne ORLANDI

BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif au budget primitif 2020 du Département du Haut-Rhin pour un montant global de 793 168 061,57 €, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

Le Conseil départemental décide :

-D'arrêter le volume du budget primitif 2020 du budget principal du Département du Haut-Rhin à 793 168 061,57 €, et de confirmer le vote par chapitre,

-D'arrêter le volume du budget primitif 2020 du budget annexe de la Cité de l'Enfance à 4 188 992,06 €,

-D'arrêter le volume des autorisations de programme à ouvrir en 2020 à 130,124 M€ en dépenses d'investissement conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération,

-D'arrêter le volume des autorisations d'engagement à ouvrir en 2020 à 14,873 M€ en dépenses de fonctionnement conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération,

-De supprimer à compter du 1^{er} janvier 2020 le troisième alinéa de l'article 6.1.2 - *Cas particulier* du règlement financier concernant les subventions d'investissement versées aux collèges privés et de le remplacer par le point suivant :

Pour les collèges privés : un versement se fera en une seule fois, à la fin de l'opération, sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- décompte financier de l'opération avec relevé des paiements certifié par le trésorier ou le comptable, avec copie des factures ou des décomptes acquittés des entreprises sur la base du montant subventionnable retenu par le Département, ainsi que, le cas échéant, un certificat ou tout autre document justifiant les montants de la contrepartie communale ou intercommunale,
- plan de financement définitif de l'opération avec production de la copie des décisions relatives à l'attribution d'autres subventions : ce document, qui doit être fourni par le bénéficiaire en fin d'opération, est indispensable pour permettre le versement du solde de la subvention,
- pour les travaux soumis à l'article L111-7-4 du Code de la construction et de l'habitation, le versement des subventions ne pourra s'opérer qu'après remise d'une attestation d'accessibilité.

-D'ajouter un nouvel alinéa à l'article 7.1.3.3 - *Cas particulier* du règlement financier selon la rédaction suivante :

Pour les subventions accordées dans le cadre de la Conférence des Financeurs et bénéficiant des crédits de la CNSA alloués au titre des concours « autres actions de

prévention » et « forfait autonomie » : ces subventions font l'objet d'un versement unique à la signature de la convention quel que soit le montant total de la subvention.

Les pièces justificatives suivantes seront transmises *a posteriori* au Département par le porteur de projet (au plus tard au 30 avril de l'année n+1) :

copie de l'ensemble des pièces comptables de toute nature justifiant les dépenses réellement acquittées dans le cadre des actions subventionnées, compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, selon la trame type transmise par les services du Département.

Au vu des pièces justificatives transmises et en cas de non réalisation ou de réalisation partielle de l'action, les services du Département recalculeront le montant de la subvention au prorata des dépenses réellement réalisées ; le cas échéant, le Département sera habilité à demander le remboursement total ou partiel de la subvention.

Les agents du Département seront habilités à effectuer tout contrôle sur pièces et/ou sur place, lors de la réalisation des actions ou *a posteriori* dans un délai de 10 ans suivant la réalisation des actions.

De donner délégation à la Commission permanente pour examiner et suivre l'ensemble des décisions liées au vote du budget primitif 2020.

Mme la Présidente

Du coup, cela va nous permettre de revoter le Budget primitif 2020, pour être dans les clous, juridiquement. Qui est-ce qui est pour son adoption ? Je vois que ça fait le plaisir des photographes aussi. Merci. Qui est-ce qui est contre ? Abstention ? Merci beaucoup.

Le troisième et dernier rapport : Mme Lara MILLION.

Lara MILLION

Cela concerne la contribution départementale au budget du SDIS, exercice 2020. Il est bon de rappeler, concernant le SDIS, la charge opérationnelle dans le domaine de secours d'urgence aux personnes continue de progresser, que ce soit en 2019 comme en 2018. C'est important de féliciter et de remercier le SDIS, son Directeur et tous les sapeurs-pompiers pour leur engagement, dans ces périodes un peu difficiles. La Présidente, hier, dans le rapport d'Orientations budgétaires, a la vision de renforcer les effectifs par rapport à une création de 26 postes. Il y a aussi la volonté d'indemniser au mieux l'activité opérationnelle concernant les sapeurs-pompiers volontaires. Je vous rappelle que la part départementale des contributions est importante, parce que le Département finance 51,35 % de la part totale des collectivités concernant les contributions. Pour les EPCI, c'est 19,87 % et pour les communes, c'est 28,78 %. Donc là il vous est proposé de verser une contribution au fonctionnement général du SDIS de 23 035 000 € en contribution de fonctionnement et 1 M€ en subvention d'équipement, avec une augmentation prévue hier de 1,2 % des contributions par le SDIS.

Mme la Présidente

Merci, Mme MILLION, pour la présentation de ce rapport, qui témoigne en effet d'un soutien plus marqué et qui répond – j'allais dire aux revendications – surtout aux besoins locaux des sapeurs-pompiers professionnels. Est-ce qu'il y a des questions ? Ça n'est pas le cas. Mme ORLANDI, pour la délibération.

Fabienne ORLANDI**CONTRIBUTION DEPARTEMENTALE AU BUDGET DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS), EXERCICE 2020**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la contribution départementale au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour l'exercice 2020, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

Le Conseil départemental

-Au vu du projet d'orientations budgétaires 2020 joint en annexe à la présente délibération, verse une contribution d'un montant de 23 035 000€ (vingt-trois millions trente-cinq mille euros) au budget de fonctionnement du SDIS et impute cette somme au chapitre 65, fonction 12, nature 6553, programme C 782 ;

-Verse une subvention d'investissement de 1 000 000 € (un million d'euros) fléchée sur l'acquisition de moyens techniques, et impute cette somme au chapitre 204, fonction 12, nature 2041781, programme C 282.

Mme la Présidente

Merci, Mme ORLANDI. Je mets le rapport aux voix. Qui est pour, parce que c'est un rapport important, aussi ? M. JANDER ? Vous avez le droit de vous abstenir ou de voter contre, mais... Merci. Votes contre ? Abstentions ? Je me suis permis d'insister parce que c'est effectivement un rapport important. Cette contribution départementale au budget du SDIS, en 2020, 2021 et 2022, puisque c'est aussi une contribution sur les prochaines années, va nous permettre d'assurer au mieux la sécurité des Haut-Rhinois.

Je crois que nous sommes arrivés au terme de notre réunion. Permettez-moi, chers collègues, Mesdames et Messieurs de l'administration, de vous remercier pour votre engagement, je tiens à le redire, mais aussi pour tout l'intérêt qui est le vôtre, l'intérêt général pour les Haut-Rhinois. Avec quelques jours d'avance, permettez-moi aussi de vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année, à vous et à vos proches. Ce sera l'occasion, peut-être, de lever un peu le pied. Ce sera en tout cas bien mérité. Des fêtes durant lesquelles nous devons avoir à cœur, au cœur et à l'esprit, les valeurs de solidarité et les valeurs de fraternité. Pensons à nos soldats, pensons à nos secouristes, pensons à nos pompiers, pensons à nos forces de l'ordre, et à ceux qui seront seuls dans ces moments de joie pour la plupart d'entre nous. Merci à tous.

À présent, nous allons nous retrouver, les élus, pour notre traditionnel déjeuner de Noël. Je propose à la presse, si elle le souhaite, de nous accompagner pour l'apéritif. Merci. M. le Premier vice-président.

Rémy WITH

Mme la Présidente, puisque vous nous avez adressé vos vœux de bonnes fêtes de fin d'année, permettez-moi aussi de vous les retourner, au nom de mes collègues de l'Assemblée, de vous souhaiter à vous de bonnes fêtes de fin d'année, de démarrer et de bien commencer la nouvelle année, de prendre aussi un peu de temps et un peu de repos. Je vous savais marathonnienne, mais à ce rythme-là, je crains que l'année prochaine risque d'être compliquée. Il faut aussi se trouver un peu de temps pour pouvoir récupérer. En tout cas, je vous savais expéditive, rapide, et presque impatiente. La preuve : vous nous avez fait voter deux fois ce dernier budget, pour être sûre que nous allons vraiment vers la Collectivité européenne d'Alsace. Merci.

Mme la Présidente

Merci, M. le Premier vice-président. La séance est levée.

Applaudissements.

La séance est levée.